



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique
Bureau Sous Régional pour
l'Afrique de l'ouest

Rapport
**Harmonisation des
méthodologies de
collecte de données
et de prévisions
économiques en
Afrique de l'ouest**





Commission économique pour l'Afrique

Rapport

Harmonisation des méthodologies de collecte de données et de prévisions économiques en Afrique de l'ouest

Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique
Bureau Sous Régional pour l'Afrique de l'ouest

Table des matières

Abréviations	v
1. Introduction: préparer le futur	1
2. Présentation du système statistique de l’Afrique de l’ouest	4
2.1 Les acteurs du système statistique ouest africain	4
2.2 Organisation et activités des acteurs externes du système statistique de l’AO	7
3. Etats des initiatives en cours en matière d’harmonisation dans la sous-region	10
3.1 Sans chercher à être exhaustif, il y a lieu de mettre en lumière les initiatives pour les statistiques comparables passées et en cours d’une part, et les initiatives pour l’harmonisation des méthodologies de prévision, d’autre part. En conséquence, l’évaluation de la portée des interventions en matière d’harmonisation s’impose	10
3.2 Initiatives pour les statistiques comparables	10
3.3 Initiatives pour l’harmonisation des méthodologies de prévision	16
3.4 Evaluation de la portée des interventions en matière d’harmonisation	17
4. Préparer les outils pour mesurer la convergence et faciliter les comparaisons internationales	20
4.1 De l’harmonisation statistique à la convergence : vers un portal statistique commun	21
4.2 S’appropriier la vision de la Charte africaine sur les Statistiques	23
4.3 Pour une stratégie interdépendante de développement de la Statistique : nationale, régionale et continentale et sectorielle	30
4.4 Démocratisation des statistiques : démocratisation de l’économie	32
5. Conclusions et recommandations: harmonisation, convergence et comparabilité	36
5.1 Principales conclusions de l’étude	36
5.2 Recommandations	37
5.3 Références bibliographiques	42
5.4 Liste des tableaux, encadres et graphiques	44

Abréviations

AMAO	Agence Monétaire de l’Afrique de l’ouest
AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d’Afrique sub-saharienne
AOAS	Organisation Ouest Africaine de la Santé
BAD	Groupe de la Banque Africaine de Développement
BDSM	Base de Données de la Surveillance Multilatérale de l’UEMOA
CEA	Commission Economique pour l’Afrique des Nations Unies
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’ouest
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
CSMCS	Cadre Minimum Commun pour des Statistiques Comparables
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IHSN	International House Survey Network
INS	Institut National de Statistique
OIG	Organisation Inter Gouvernementale
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement (Nations Unies)
PAPED	Programme APE pour le Développement
PCI	Programme de Comparaison internationale
PCMA	Le Programme de la Coopération Monétaire en Afrique
PER	Programme Economique Régional
PMR	Pays Membres Régionaux
PROSMIC	Programme statistique minimum commun
SCN93	Système de comptes nationaux de 1993
SSN	Système Statistique National
SYSCOA	Système Comptable Ouest Africain
TOFE	Tableaux des Opérations Financières de l’Etat
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

1. Introduction: préparer le futur

L'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes de développement nécessitent des statistiques fiables et disponibles en temps opportuns. Ce besoin de statistiques fiables exprimé sans cesse par les décideurs et autres analystes des pays en développement s'est amplifié avec la création des blocs économiques régionaux en même temps que se sont posés des problèmes de comparabilité des données lorsque celles-ci sont disponibles.

Le nouvel agenda de développement en Afrique de l'ouest qui met l'accent sur l'intégration régionale avec la rédaction de programmes économiques comme le Programme Economique Régional (PER) de la Commission de l'UEMOA, du PAPED de la Commission de la CEDEAO et de l'UEMOA et plus récemment du Programme Communautaire de Développement, renforce ce besoin de données comparables mais pose également la nouvelle question de l'harmonisation des méthodologies de prévision économique. Ces différentes demandes posent des défis aux systèmes nationaux de statistique (SSN) en Afrique déjà faibles et très vulnérables mais qui devront faire face à de nouvelles rigueurs, de nouvelles contraintes et de nouveaux acteurs tels que les Communautés économiques Régionales (CER), les Organisations Inter Gouvernementales, etc.

Les questions d'harmonisation de méthodologie de collecte ne sont cependant pas si nouvelles que cela : au niveau international, l'Organisation des Nations Unies œuvre depuis des décennies pour des comptes nationaux harmonisés dans les Etats Membres ; le Fonds Monétaire International (FMI) œuvre pour des balances des paiements établies suivant les mêmes principes et méthodologies dans tous ses Etats Membres ; au niveau africain la Commission de l'Union Africaine et la Commission Economique pour l'Afrique ont créé le cadre minimum commun pour des statistiques harmonisées et comparables en Afrique (CSMCS). Ce cadre se veut un programme intégré, capitalisant les acquis des initiatives en cours, en vue de répondre au déficit crucial de données et informations statistiques couvrant tous les aspects du développement, pour aider aux prises de décisions politiques éclairées fondées sur des données objectives et permettre le suivi et l'évaluation des actions et mesures y afférentes. D'autres acteurs non moins importants opèrent soit de manière directe, soit de manière indirecte pour la collecte et la diffusion de données comparables en Afrique de l'ouest.

Des progrès ont sans doute été réalisés ces dernières années, depuis que l'Union Africaine et la CEA ont lancé leur initiative de mettre en place un système statistique africain (SSA).

L'objectif de ce rapport est de faire une évaluation du chemin parcouru en matière d'harmonisation en Afrique de l'ouest et de faire des propositions pour la mise en place d'un Système Statistique Harmonisé aussi bien en termes de données qu'en termes de méthode de prévision.

Ce travail est utile pour deux principales raisons : (i) de multiples initiatives ont été portées sur les fonds baptismaux ces dernières années au niveau continental et au niveau sous régional sans qu'on ne sache à ce jour, du moins à notre connaissance, la portée réelle des interventions de ces structures. Un état des lieux s'impose dès lors et (ii) le bilan des interventions des initiatives déjà en place est également nécessaire pour savoir ce qui reste à faire et quel rôle la Commission Economique pour l'Afrique peut jouer au niveau sous-régional pour contribuer à l'harmonisation des statistiques.

Outre ces deux raisons, une autre originalité de ce travail se trouve dans le fait qu'il aborde également les questions d'harmonisation des méthodes de prévisions économiques. En effet, une fois acquise la comparabilité des données au niveau sous-régional, le problème de l'utilisation de ces données pour réaliser des prévisions économiques ne sera pas pour autant réglé car les résultats des prévisions réalisées par les pays et par les Institutions non nationales peuvent diverger fortement selon les hypothèses et les techniques utilisées. La bonne gestion macroéconomique sous-régionale ne peut donc se contenter de rendre comparables les statistiques mais devrait également s'assurer que les outils de prévision économique sont eux aussi comparables.

L'étude a été réalisée à partir de données secondaires recueillies sur les sites internet des organisations impliquées dans le système statistique sous-régional et dans divers documents de travail et publications. Ces informations ont été complétées par des entretiens avec des acteurs du système statistique sous-régional lors de missions de collecte de données organisées à cet effet.

Le Système statistique en Afrique de l'ouest est composé des fournisseurs de données, des producteurs de données et des utilisateurs de données. La production de données comparables cible principalement les organismes de la deuxième catégorie (les producteurs de données) alors que l'harmonisation des méthodes de prévision devrait concerner prioritairement les utilisateurs de données. Cette étude va donc cibler essentiellement les deux catégories d'acteurs du système statistique que sont les producteurs de données et les utilisateurs de données.

Le champ géographique de l'analyse couvre les quinze pays de l'espace CEDEAO, champ d'intervention du BSR-AO. Ainsi, ont été ciblés les Instituts de Statistiques, les départements statistiques des Banques Centrales, les Bureaux de recensements, les organismes étatiques et non étatiques internationaux et les autres organismes utilisateurs ou non mais intervenant dans le financement des initiatives d'harmonisation.

Ce rapport contient quatre grandes articulations : la première présente le système statistique ouest africain tel qu'il se trouve de nos jours, la deuxième dresse un état des lieux des initiatives en cours dans la sous-région pour l'harmonisation des statistiques et des méthodes de prévisions. La troisième partie du document présente succinctement l'état des initiatives en matière d'harmonisation dans la sous-région Afrique de l'ouest et la quatrième partie s'intéresse plus aux outils permettant de mesurer la convergence au sein de l'AO et faciliter les comparaisons internationales. Enfin un début de conclusion permet d'émettre quelques propositions issues de l'analyse réalisée.

2. Présentation du système statistique de l'Afrique de l'ouest

Il importe de présenter les acteurs du système statistique dans la région ouest-africaine, puis de s'intéresser à l'organisation et activités des acteurs externes du système statistique de l'AO. Au-delà d'un système, c'est bien une approche de réseautage et de complémentarité qu'il y a lieu de renforcer et de dynamiser afin d'en tirer le maximum de synergies pour l'avenir.

2.1 Les acteurs du système statistique ouest africain

Le Système statistique ouest africain peut être décrit comme un ensemble de quinze systèmes statistiques nationaux connectés à des intervenants extérieurs au niveau sous-régional, continental et international.

2.1.1 Les systèmes statistiques nationaux

Le système statistique national est composé en général dans la sous-région ouest africaine de trois types d'acteurs : les fournisseurs de données, les producteurs de données et les utilisateurs de données.

Les fournisseurs de données sont des acteurs considérés comme cible par les producteurs de statistiques. Ils sont des unités statistiques qui font objet de collecte de données. Ils peuvent être des individus (au sens strict du terme), des ménages, des entreprises ou des administrations à but non lucratif.

Les producteurs de données sont des organismes aussi bien publics que privés, avec ou sans but lucratif qui collectent les données et les rendent exploitables pour eux-mêmes ou pour les utilisateurs/décideurs. Ils peuvent être les départements de statistiques de la Banque Centrale, des directions statistiques des Ministères sectoriels, des services ou directions statistiques de certaines associations sans but lucratif, des bureaux de consultant, l'institut national de statistique et parfois un bureau de recensement. Dans cette catégorie on peut aussi retrouver les centres de formation statistique et les instituts de recherche qui peuvent également être considérés comme des utilisateurs.

Dans la catégorie des utilisateurs on retrouve les décideurs du pays à divers niveaux mais aussi les citoyens ou des analystes de toute catégorie. Les utilisateurs de statistiques peuvent donc être la Banque Centrale, les Ministères Sectoriels, le secteur privé, la société civile, les médias, les agences autonomes étatiques ou infranationales et le grand public.

A ces trois catégories d'acteurs peuvent être ajoutés des organismes qui assurent un rôle de coordination et/ou de régulation. Dans beaucoup de cas pour la plupart des pays francophones de la sous-région, ces acteurs prennent la forme d'un Conseil Supérieur de la Statistique. Le Conseil Supérieur de la Statistique est en général proche du modèle du Burkina Faso présenté dans l'encadré 1.

Encadré 1 : Les structures du Système Statistique National du Burkina Faso

Le système statistique national comprend : Le Conseil national de la statistique, l'Institut national de la statistique et de la démographie ; les autres structures statistiques publiques spécialisées et les institutions de formation statistique et démographique.

Le Bureau du Conseil national de la statistique est composé des ministres chargés de la statistique, chargés de l'administration territoriale et de la décentralisation, de l'enseignement de base, chargés de la santé, chargés de l'agriculture, du Secrétaire permanent du Conseil national de la statistique, du Directeur général de l'Institut national de la statistique et de la démographie, du Directeur général de la promotion de l'économie agricole. Les autres membres du CNS sont des représentants de structures productrices ou utilisatrices des données statistiques.

Le Conseil dispose des organes permanents suivants : un Secrétariat permanent, un Secrétariat technique (l'INSD), et cinq Commissions spécialisées.

L'INSD est l'organe officiel de l'Etat en matière d'information statistique.

Les autres structures statistiques publiques spécialisées qui dépendent des ministères, des collectivités locales, des établissements publics et des entreprises publiques, sont chargées de collecter, traiter, analyser et diffuser l'information statistique relevant de leurs domaines d'activités et non produites par l'Institut national de la statistique et de la démographie. Elles comprennent :

- les directions en charge de la statistique (DGISS, DGPSE, DSIP, DSPSE) ;
- les directions des études et de la planification des Ministères ;
- les directions techniques centrales des ministères (DGPER, etc.) ;
- des institutions (BCEAO, SONABEL, SONABHY, etc.) ;
- les directions régionales de l'économie et de la planification ;
- etc.

L'institution en charge de la formation des cadres moyens statisticiens au Burkina est l'Ecole nationale des régies financières de l'Etat.

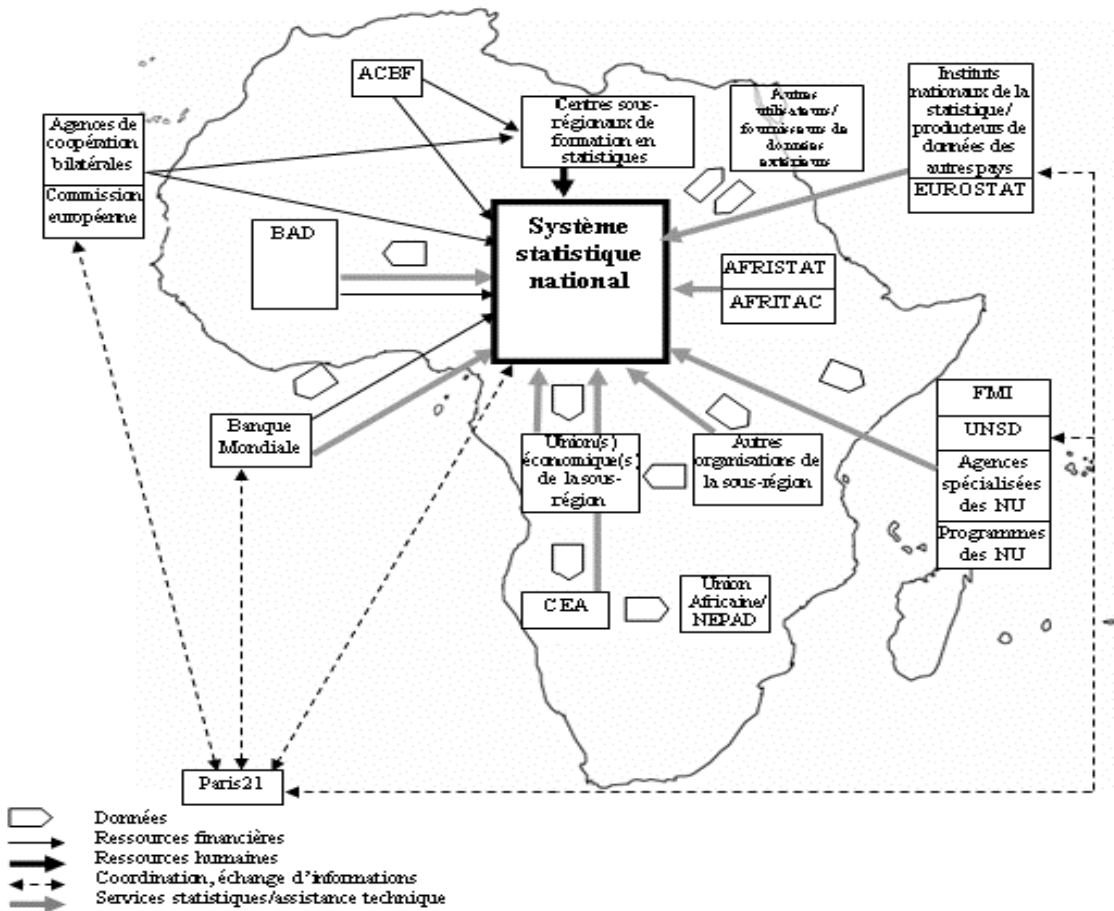
Source : Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso. (2009). *Diagnostic du Système Statistique National, Gouvernement du Burkina-Faso.*

2.1.2 Les intervenants extérieurs aux systèmes nationaux

Le Système statistique national est en interaction avec des acteurs externes comme le montre le Graphique 1. Cette configuration ainsi présentée pour le cas général d'un pays africain s'applique sans modification majeure à la sous-région. Ainsi, on peut regrouper en trois grandes catégories les acteurs externes au système statistique national en Afrique de l'ouest : les institutions sous-régionales, les institutions régionales et les institutions internationales, voir Graphique 1 ci-après.

Graphique 1 : Les intervenants externes des systèmes statistiques nationaux en Afrique

Les intervenants externes des systèmes statistiques nationaux en Afrique (RRSF)



Source : UNECA, 2006

Les institutions sous-régionales sont les Communautés Economiques Régionales (la Commission de la CEDEAO, la Commission de l’UEMOA, l’Union du Fleuve Mano), les Institutions Spécialisées sous-régionales (l’Observatoire Economique et Statistique d’Afrique Subsaharienne, la Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’ouest, la Banque Ouest Africaine de Développement, la BIDC, l’OOAS, l’Agence Monétaire de l’Afrique de l’ouest...), les Organisations Intergouvernementales (le CILSS, l’ABN, ...) et les Représentations sous-régionales de certaines Institutions du Système des Nations Unies (Bureau Sous-Régional pour l’Afrique de l’ouest de la Commission Economique pour l’Afrique, l’ASECNA, l’OIM, ...).

Les Institutions régionales qui interviennent dans le système statistique national dans la sous-région sont la Banque Africaine de Développement, l'Union Africaine, le Centre Africain pour la Statistique de la CEA et les Centres sous-régionaux de formation (CEFOP, CAPOD).

Au niveau international, on retrouve l'ensemble des agences de coopération comme l'Union Européenne, le Consortium Paris 21, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, les Agences Spécialisées des Nations Unies, les Programmes des Nations Unies (PNUD, FAO, PAM, ...).

2.2 Organisation et activités des acteurs externes du système statistique de l'AO

Les acteurs externes entretiennent avec le système statistique des Etats plusieurs types de relation : des relations techniques, des relations financières ou les deux à la fois. Les interventions techniques peuvent être en termes d'assistance technique sur des projets spécifiques, en termes de renforcement des capacités techniques du personnel des acteurs internes, en termes d'échanges d'informations ou même en termes d'interventions directes pour la production de données ou en tant qu'utilisateurs. Dans tous les cas la nature des implications varie en fonction des spécificités de l'organisme qui en est à l'origine.

2.2.1 Les interventions des agences de coopération bilatérales

Les agences de coopération bilatérales procurent des ressources financières au Système Statistique national et aux centres sous régionaux de formation statistique.

La Commission Européenne apporte un appui financier aux systèmes statistiques nationaux à travers le Fonds Européen de Développement. L'Agence Française de Développement (AFD) apporte des appuis financiers aux Instituts statistiques pour réaliser des opérations ponctuelles de collecte de données ou de renforcement des capacités. D'autres agences de coopérations bilatérales interviennent également à divers niveaux : l'Agence Canadienne de Développement, la Coopération Suisse, la Coopération belge, la Coopération danoise, etc.

Il faut signaler qu'au niveau des pays, l'assistance financière consiste principalement à combler les besoins des données à court terme. Bien plus, comme le souligne un rapport de la CEA (2005), l'assistance se fait de manière ad hoc et non coordonnée.

2.2.2 Les interventions du Système des Nations Unies et des autres institutions internationales

Les agences spécialisées et les divisions spécialisées des Nations Unies, le FMI et la Banque Mondiale interviennent à divers niveaux dans le système statistique des pays et au niveau sous-régional.

La division des Statistiques des Nations Unies a pour rôle d'assurer la mise en place d'un système statistique mondial. Son activité consiste à élaborer des normes pour les activités statistiques, et à aider les pays à renforcer leurs systèmes statistiques nationaux. Cette division soutient la Commission statistique des Nations Unies en tant qu'entité au sommet du système statistique mondial. La division joue ainsi au niveau des pays un rôle d'assistance technique en vue d'assurer la compréhension des normes et leur mise en œuvre. Les agences spécialisées des Nations Unies quant à elles apportent au système statistique des appuis aussi bien techniques que financiers. Elles contribuent également de manière directe à la production de statistiques et à leur utilisation. C'est ainsi que le Fonds des Nations Unies pour la Population a contribué au financement des Recensement de la Population dans la plupart des pays. Le FNUAP appuie également des écoles de formations en population comme le Centre de Formation et de Recherche en Population du Bénin. L'UNICEF contribue à la production de données sur le travail des enfants, le PNUD contribue à produire des données sur les conditions économiques et sociales en général et des indicateurs sociaux en particulier. Au Bénin, par exemple, la première enquête sur l'évaluation de l'impact des TIC sur l'économie a été réalisée par le PNUD-Bénin. L'Organisation Internationale du Travail intervient dans le domaine spécifique des statistiques du travail, soit de manière directe soit en appuyant financièrement des structures privées de recherches ou l'Institut de Statistique pour la collecte de ces données.

Le FMI est en charge de l'élaboration et de la promotion des méthodes de collectes des statistiques de la Balance des Paiements. Il en élabore les principes, assure le renforcement des capacités des instituts de statistiques et des experts des Banques Centrales.

La Banque Mondiale, comme le FMI et d'autres Institutions, est active aussi bien dans la production que dans l'utilisation des données. Elle soutient au niveau continental d'importantes initiatives dans le domaine de la production des statistiques et surtout de leur comparabilité.

Il est également important de noter les interventions du Consortium du Partenariat pour la Statistique pour le Développement au XXI^{ème} siècle (PARIS21) qui a élaboré des lignes directrices permettant aux pays de produire leur stratégie nationale pour le développement des statistiques.

2.2.3 Les interventions des institutions sous régionales

Au niveau sous-régional, les actions des Communautés Economiques Régionales, de leurs organes spécialisés et de quelques organisations sectorielles peuvent être mentionnées. Les programmes de convergence des deux Commissions les placent au cœur d'un dispositif qu'il est certes encore difficile de qualifier de système statistique sous-régional mais qui prend corps peu à peu.

Ainsi, pour mesurer de façon harmonisée les critères de convergence dans l'UEMOA, des efforts ont été faits pour la production de statistiques comparables. Il en est de même au niveau de la Commission de la CEDEAO. Les deux institutions ont mis en place un dispositif de collecte et de traitement de

données qui sera étudié plus loin. Pour l'instant il s'agit de noter que les deux institutions produisent autant des comptes nationaux et des statistiques sur le commerce que des statistiques sectorielles. Elles entretiennent avec les systèmes nationaux des relations d'assistance technique en même temps que celles de consommateur de données produites pour alimenter des bases de données régionales.

Outres ses interventions directes en matière statistique, la Commission de la CEDEAO héberge le projet ESCAP de l'ACBF lequel, entre autres, a pour objectif de développer les capacités du Département de la recherche et des statistiques de la Commission de la CEDEAO afin de promouvoir l'harmonisation des statistiques dans les pays membres.

Du côté de l'UEMOA, Afristat a pour rôle de conseiller les Instituts nationaux de statistique des Etats membres et de soutenir leur action. Il dispose de pouvoirs réglementaires dans le domaine de l'harmonisation des concepts, des normes et des méthodes statistiques au niveau des Etats francophones de la sous-région. Les activités d'Afristat couvrent dix-huit pays dont les huit de l'UEMOA.

Les Communautés Economiques Régionales entretiennent avec la Commission Economique pour l'Afrique, l'Union Africaine et la Banque Africaine de Développement des relations privilégiées dont la teneur en relation avec le système statistique sera appréciée dans l'étude des initiatives en cours dans la sous-région pour l'harmonisation des statistiques et des méthodes de prévision économiques.

En matière de données de statistiques sectorielles, le Comité Inter Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) joue un rôle important dans la collecte de données agricoles et dans le suivi de la situation agricole de la sous-région étendue au Tchad. Le CILSS coordonne un dispositif de veille qui permet de lancer des alertes aux crises alimentaires et aux autres formes de crises (crise des criquets migrants par exemple) qui menacent la sous-région.

3. Etats des initiatives en cours en matière d'harmonisation dans la sous-region

3.1 Sans chercher à être exhaustif, il y a lieu de mettre en lumière les initiatives pour les statistiques comparables passées et en cours d'une part, et les initiatives pour l'harmonisation des méthodologies de prévision, d'autre part. En conséquence, l'évaluation de la portée des interventions en matière d'harmonisation s'impose.

De nombreuses initiatives pour le développement et l'harmonisation des statistiques ont été entreprises en Afrique ces dernières années. La plupart de ces initiatives ont eu un impact direct ou indirect sur le système statistique ouest africain. L'objectif a été dans la quasi-totalité des cas, le renforcement des capacités, le développement et l'harmonisation des statistiques afin d'assurer la production de données comparables et de qualité pour une bonne appréciation et une bonne conduite des politiques de développement. Le domaine de l'harmonisation des méthodes de prévision semble avoir bénéficié de très peu d'attention.

3.2 Initiatives pour les statistiques comparables

3.2.1 *Le plan de Marrakech*

Le Plan d'action de Marrakech pour la Statistique a été adopté en 2004 à la deuxième table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats. Le plan a établi un agenda d'actions destiné à améliorer la disponibilité et l'utilisation des données en soutien aux Stratégies de Réduction de la Pauvreté. Le Plan a recommandé au niveau national que chaque pays se dote d'une Stratégie Nationale de Développement des Statistiques (SNDS) et qu'en 2010 tous les pays organisent un recensement général de leur population. Sur le plan international, le Plan a mis l'accent sur la nécessité d'améliorer les données sur les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et l'établissement d'un réseau international pour les enquêtes auprès des ménages, l'International House Survey Network (IHSN).

A ce jour, plusieurs pays ouest africain ont trouvé le financement nécessaire pour élaborer leur SNDS. Plus précisément, seule la Guinée Bissau, selon le dernier bilan réalisé par PARIS 21 dont un extrait est présenté dans le tableau 1 ci-dessous, ne dispose pas de stratégie de développement de la sta-

tistique. Quant à la Côte d'Ivoire, le Ghana et la Guinée, leurs SDNS ont été élaborés et attendent l'adoption par les structures adéquates avant d'être mises en œuvre.

Tableau 1 : Etat de mise en œuvre des Stratégies Nationales de Développement des Statistiques (SNDS)

Pays	SNDS existante			SNDS II en préparation		Durée DSRP ou Plan National de Développement
	Statut	Nom SNDS	Période	Statut	Période	
Bénin	Mise en œuvre	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2007-12	Non planifiée		2007-09
Burkina Faso	Mise en œuvre	Schéma Directeur de la Statistique	2004-09	Planifiée	2009-12	En cours de revue
Cap Vert	Mise en œuvre	Plano Estatistico	2008-12	Non planifiée		2005-07
Côte d'Ivoire	En attente d'adoption	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2009-13	Non planifiée		2009-13
Gambie	Mise en œuvre	Master Plan for the Statistics System of The Gambia	2007-11	En cours	2008-11	2007-11
Ghana	Attente d'adoption	Ghana Statistics Development Plan	2009-2013	Non planifiée		2006-09
Guinée	En attente d'adoption	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2009-13	Non planifiée		2007-12
Guinée-Bissau	Pas de SNDS	-		En cours	2009-13	2006-08
Libéria	Mise en œuvre	National Strategy for the Development of Statistics	2009-2013	Non planifiée		2007-11
Mali	Mise en œuvre	Schéma Directeur de la Statistique	2006-10	Planifiée		2007-11
Niger	Mise en œuvre	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2008-12	Non planifiée		2008-12
Nigeria	Mise en œuvre	Statistical Master Plan for the Nigeria National Statistical System	2007/8-11/12	Non planifiée		2003-07
Sénégal	Mise en œuvre	Schéma Directeur de la Statistique	2008-13	Non planifiée		2006-10
Sierra Leone	Mise en œuvre	National Strategy for the Development of Statistics	2008-12	Non planifiée		2005-07
Togo	En attente d'adoption	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	2009-13	En cours	2007-12	I-PRSP 2007

Source : PARIS21. (2004). *A Guide to Designing a National Strategy for the Development of Statistics (NSDS)*, October.

PARIS21. (2010). *National Strategy for the Development of Statistic (NSDS)*, Progress Report, February.

3.2.2 Le programme de Comparaison Internationale de la BAD

Le Programme de Comparaison internationale (PCI) est une initiative statistique mondiale qui vise à produire des estimations des parités de pouvoir d'achat (PPA) propres à faciliter les comparaisons entre pays des niveaux de prix et des agrégats économiques en valeur réelle.

Le cycle actuel du PCI, dénommé phase 2005, est piloté conjointement en Afrique par la BAD et la Banque Mondiale. Il a pour but d'optimiser la synergie entre le PCI et les programmes de statistiques nationales. Le PCI-Afrique a élargi son mandat à d'autres objectifs liés au renforcement des capacités statistiques nationales ; à l'assistance aux Pays membres régionaux (PMR) pour l'application intégrale du Système de comptes nationaux de 1993 (SCN93).

Conformément à la stratégie mondiale, le cadre régional africain vise à intégrer les PPA liés à la pauvreté dans les activités générales du PCI. Quarante-neuf pays participants ont été visités depuis décembre 2002. Pour chacun des pays, un rapport présentant les traits caractéristiques du système statistique national a été élaboré. Suite aux recommandations du séminaire de Yaoundé, contenues dans la Déclaration de Yaoundé sur le développement de la statistique en Afrique, il est apparu urgent de faciliter le suivi du développement de la statistique et d'afficher les conclusions mises à jour de l'évaluation et tous les documents l'accompagnant sur un site Internet spécial de la BAD relié aux sites web nationaux et internationaux sur les systèmes statistiques et de données en Afrique (BAD, 2010).

3.2.3 Le Programme de coopération monétaire de l'association des Banques Centrales Africaines

L'objectif de la création de la monnaie unique africaine a conduit les Etats africains à créer l'Association des Banques Centrales Africaines en 1965. Le Programme de la Coopération Monétaire en Afrique (PCMA) propose l'adoption de mesures de politiques collectives pour réaliser un système monétaire harmonisé et mettre en place un organe de gestion commun. Il envisage, à cet égard, l'harmonisation des programmes de coopération monétaire des divers groupements sous-régionaux en vue de la réalisation de l'objectif ultime de création d'une zone monétaire unique en l'an 2021, avec une monnaie commune et la création d'une Banque Centrale commune au niveau continental.

Six grandes étapes devraient caractériser la marche vers cet objectif. La deuxième étape est celle qui met l'accent sur les questions d'harmonisation et de coordination des politiques monétaires et macroéconomiques ainsi que des concepts.

Le PCMA prévoit donc l'harmonisation des programmes d'intégration monétaire et la création d'un cadre de convergence comportant entre autres l'harmonisation des concepts et définitions macroéconomiques en vue de rendre comparables les données statistiques relatives aux performances monétaires et financières des pays.

Au niveau de la sous-région Afrique de l'ouest, l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'ouest (AMAO) et la Commission de la CEDEAO assurent la compatibilité des programmes de convergence mis en œuvre par les Etats membres. Il est également prévu un Comité National de Coordination qui assisterait l'AMAO dans la collecte et le traitement des données statistiques fournies par les Etats Membres.

3.2.4 Les interventions de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique sub-saharienne (AFRISTAT)

AFRISTAT compte parmi ses 18 Etats membres, neuf de la sous-région Ouest africaine, soit l'ensemble des pays de l'UEMOA et le Cap Vert.

AFRISTAT est né dans l'environnement de crise que les programmes d'Ajustement Structurel essayaient de corriger comme une institution devant aider les Etats à répondre à la demande accrue de données pour le suivi de ces Programmes, vue la faiblesse des systèmes statistiques nationaux notée par la quasi-totalité des évaluations et études réalisées au cours de la période.

En septembre 2000, le Conseil des Ministres d'AFRISTAT a adopté le Programme statistique minimum commun (PROSMIC), cadre de référence pour le développement de la statistique dans les Etats membres pour la période 2001-2005. Le PROSMIC est structuré autour des six domaines prioritaires que sont la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, et les statistiques agricoles. Le PROSMIC a défini le socle sur lequel les SSN devaient se construire pour sortir de la léthargie dans laquelle la plupart d'entre eux étaient installés à la fin des années 80. AFRISTAT est maintenant dans la deuxième phase de son développement qui correspond selon l'institution à celle de reconstitution du Fonds AFRISTAT qui assurera l'essentiel du financement de ses activités depuis 2006 pour s'étendre à 2015. Le bilan des dix premières années d'exercice dressé par Balepa et al (2006) montre que d'énormes progrès ont été accomplis dans tous les domaines d'intervention du PROSMIC.

Dans le domaine de la coordination statistique des outils statistiques harmonisés ont commencé à être mis en place avec l'adoption en septembre 2000 des nomenclatures communes d'activités et de produits aux Etats membres d'AFRISTAT. La plupart des Etats Membres ont également essayé de mettre à jour leurs lois ou réglementations statistiques.

Dans le domaine des comptes nationaux d'importants acquis sont également à mettre à l'actif de l'Observatoire, notamment la mise au point du logiciel ERETES d'aide à l'élaboration des comptes nationaux dans le cadre du projet PARSTAT de l'UEMOA. Ce système a permis d'harmoniser la production des comptes nationaux au Bénin, au Burkina Faso, au Cap Vert, en Cote d'Ivoire, au Mali et au Niger. Le guide méthodologique pour l'élaboration des comptes nationaux dans les Etats membres d'AFRISTAT a été publié depuis 2001 et sert d'outil de référence dans ce domaine.

Dans le domaine de l'analyse de la conjoncture économique et sociale, il peut être observé que tous les Etats membres de l'UEMOA, sauf la Guinée-Bissau, sont engagés dans le processus de rénovation de l'IPI, dans le cadre de programmes nationaux ou régionaux. En ce qui concerne l'indice des prix à la consommation son harmonisation a connu un succès relatif avec la création de l'IHPC et sa mise en application dans les états membres. AFRISTAT a également mis au point un système de collecte des données conjoncturelles : ces données sont rassemblées au sein des INS à l'occasion des séminaires semestriels sur la conjoncture au cours desquels elles sont analysées. Avant la tenue des séminaires, les experts d'AFRISTAT préparent les éléments sur l'environnement international et les font parvenir aux pays qui les adaptent à leurs conditions propres.

3.2.5 Les Programmes statistiques des Communautés économiques régionales

3.1.5.1 L'UEMOA

Le premier programme statistique de la Commission de l'UEMOA intitulé Programme régional d'appui statistique à la surveillance multilatérale des pays de l'UEMOA (PARSTAT) s'est occupé en particulier des besoins prioritaires de la surveillance multilatérale en mettant l'accent sur les comptes nationaux, les prix à la consommation, la contribution du secteur informel à l'économie et les indicateurs économiques conjoncturels.

Dans le but de rénover l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), la Commission de l'UEMOA a confié à l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT), la mise en œuvre du projet de rénovation de l'IHPC dans les Etats membres de l'UEMOA, objet de signature d'une convention entre les deux parties. Ce projet comprend trois composantes techniques dont la réalisation des enquêtes principale et complémentaire sur les dépenses des ménages de la capitale dans les Etats membres de l'UEMOA, pour la détermination des coefficients de pondération fixes et saisonniers de l'IHPC.

Ce projet de rénovation se justifie par le fait que cet indice est calculé depuis 1998 dans les pays de l'UEMOA, afin de fournir, dans des délais rapides, des informations fiables aux utilisateurs sur l'évolution des prix à la consommation dans chacun des Etats membres. Mis en œuvre depuis 1996, il est apparu nécessaire d'adapter l'IHPC à l'évolution des économies des Etats membres de l'UEMOA.

Pour la mise en œuvre et le calcul de l'IHPC, un outil logiciel, CHAPO, avait été mis en place en 1996. Il a permis de garantir la pérennité de l'harmonisation entre les IHPC. Du fait des évolutions méthodologiques et technologiques rapides, il est aussi indispensable de disposer d'un nouvel outil. Dans le cadre de la réalisation de cet outil, AFRISTAT a élaboré un cahier des charges pour une nouvelle application afin de répondre aux besoins des utilisateurs et de prendre en compte de nouvelles fonctionnalités. La mise en place de ce nouvel outil informatique est en cours.

3.1.5.2 LA CEDEAO

La politique statistique de la CEDEAO, adoptée au 19^{ème} sommet de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenu à Abuja en juillet 1996, s'est donnée pour objectif général d'assurer le développement, l'analyse et la diffusion dans la région Ouest Africaine d'informations devant servir à déterminer, conduire et évaluer les politiques économiques, sociale et environnementales de la Communauté.

Parmi les objectifs spécifiques assignés à la politique statistique de la CEDEAO, on en note trois qui doivent concourir à la mise en place d'un système statistique sous-régional : employer des normes, des méthodes, et des structures organisationnelles propres à assurer la production de statistiques comparables, fiables et de bonne qualité, dans l'ensemble de la Communauté ; bâtir la capacité requise pour assurer l'autosuffisance régionale dans la production d'informations statistiques nécessaires à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et programmes communautaires.

Dans cette optique la CEDEAO fait des appuis au développement des Systèmes Statistiques Nationaux qui peuvent se résumer en trois axes d'intervention : 1) le renforcement de la coordination statistique nationale à travers le programme statistique régional, 2) les projets en cours sur le renforcement des capacités nationales en statistique, 3) la mobilisation des partenaires pour le soutien des activités statistiques.

Dans le cadre du renforcement de la Coordination statistique, la Commission a élaboré et fait adopter le programme statistique régional (2006-2010) à Accra en novembre 2004 par les Directeurs Généraux des Instituts (ou Offices) Nationaux de Statistiques des Etats membres de la CEDEAO.

Le Programme s'est donné pour objectif principal de créer les conditions pour que chaque pays de la région soit capable de produire le minimum d'information statistique nécessaire pour la prise de décision des pouvoirs publics nationaux et internationaux ainsi que des acteurs de la vie socio-économique.

Le programme se décline en huit domaines prioritaires d'intervention : Cadre légal et coordination des systèmes statistiques ; Comptes Nationaux ; Conjoncture économique et sociale ; Diffusion de l'information statistique ; Statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages ; Statistiques agricoles ; Statistiques des finances publiques, statistiques des banques centrales et balance des paiements et Statistiques du commerce extérieur. Les objectifs spécifiques pour chacun des huit domaines prioritaires sont de définir un cadre de collaboration entre les différents Instituts Nationaux de Statistique, de proposer des actions communes à mener dans l'optique de l'amélioration de la production statistique dans les pays de la région ; de proposer des actions allant dans le sens d'une harmonisation des approches conceptuelles et méthodologiques ; de proposer un plan de renforcement de capacité et d'équipement.

Il est prévu qu'en 2010, chaque pays devrait avoir dépassé les préliminaires consistant en la mise en place des textes réglementaires et le cadre organisationnel des activités statistiques (conseils nationaux de la statistique, schémas directeurs de la statistique ou plans nationaux de développement statistique à moyen terme).

3.1.5.3 Le Projet ECOSTAT

Le Programme de développement statistique de la CEDEAO appelé « ECOSTAT » a débuté ses activités en janvier 2003. Les activités du projet sont : la programmation statistique régionale, l'harmonisation des comptes nationaux, l'harmonisation des indices des prix à la consommation, la publication de données détaillées et à jour sur le commerce extérieur, le renforcement des systèmes statistiques de la région (connectivité des INS, équipement informatique, coordination des activités statistiques).

Les principaux résultats attendus de ce projet étaient l'assistance à la planification statistique pour la région, des PIB ainsi que des Indices des Prix à la Consommation plus comparables, des données commerciales détaillées pour toute la région, des statistiques aisément accessibles pour la surveillance multilatérale et un renforcement de la coordination régionale statistique.

Comme résultat tangible de ce projet, on peut noter que, outre les interventions en matière de renforcement des capacités des Instituts de statistiques des Etats Membres, la Commission produit et publie sur un site internet dédié au projet des statistiques sous-régionales dont la richesse est appréciée par de nombreux utilisateurs.

3.3 Initiatives pour l'harmonisation des méthodologies de prévision

Si les initiatives pour la réalisation de données comparables semblent nombreuses dans la sous-région, il n'en est pas de même pour les initiatives en matière d'harmonisation des méthodes de prévision économiques. Pourtant l'intérêt d'une telle harmonisation pour le suivi des politiques économiques régionales est perçu par toutes les communautés économiques régionales de la sous-région ouest africaines.

La raison d'un tel désintérêt semble assez triviale, à en croire les échanges avec les experts des Institutions d'intégration en charge des études et statistiques. En effet, comment peut-on chercher à harmoniser les méthodes de prévisions quand les méthodes de collectes, les méthodes de calculs, les méthodes d'agrégation des données sont encore aussi variables d'un pays à l'autre malgré les efforts accomplis ? Les méthodes de prévision peuvent-elle être harmonisées lorsque les données devant servir d'intrants à ces prévisions ne sont toujours pas suffisamment comparables ? Ce n'est donc pas surprenant que la seule initiative en la matière, du moins celle identifiée par cette étude, provienne

de la partie de la sous-région qui semble avoir réalisé plus de succès en matière d'harmonisation des statistiques, les pays membres d'AFRISTAT.

AFRISTAT, en effet, auteur de l'initiative, organise un séminaire par semestre sur un thème donné dans chacune des deux zones géographiques d'appartenance de ses Etats membres. Pour tenir compte de la diversité des niveaux de développement des Etats membres en matière de conjoncture et de prévisions économiques, une nouvelle approche de ces séminaires a été définie en 2009. L'impact de ces rencontres devra être ainsi, selon les responsables de l'institution, plus perceptible sur les progrès accomplis par chaque pays. Pour l'année 2008 par exemple, le critère retenu était celui du niveau d'avancement des publications conjoncturelles que les Etats réalisent sous la supervision d'AFRISTAT. Pour les Etats en retard sur leurs publications, le séminaire devait se focaliser sur la mise en place et la gestion des bases de données et pour les Etats plus à jour, il portait sur les techniques de production accélérée des publications. Les deux séminaires du premier semestre 2008 ont eu lieu respectivement du 21 au 25 avril 2008 à Bamako pour l'Afrique de l'ouest et du 19 au 23 mai 2008 à Bangui pour l'Afrique centrale sous le thème « Le diagnostic conjoncturel : objet et méthode ». Le thème de ces séminaires (lesquels ont réuni en Afrique de l'ouest trente-cinq cadres nationaux) répond à la nécessité de renforcer le lien entre l'analyse conjoncturelle et l'élaboration des perspectives de croissance à court terme.

3.4 Evaluation de la portée des interventions en matière d'harmonisation

Les initiatives pour l'harmonisation des statistiques en Afrique de l'ouest ont permis à la sous région ouest africaine d'obtenir d'importants acquis.

L'application de la décision A/DEC.11/7/96 1996 de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement relative à l'adoption du programme statistique régional 2006-2010 se poursuit à travers la mise à jour des données des Etats membres, l'harmonisation des outils statistiques et la politique statistique régionale.

Les travaux en cours portent sur la mise en œuvre des cadres harmonisés et programmes des comptes nationaux, les indices de prix à la consommation (IPC), les statistiques du commerce extérieur (avec le logiciel EUROTRACE qui a permis la mise à jour des statistiques de ce secteur) et le programme régional 2006-2010.

Une publication sur le « *Profil de pauvreté de la CEDEAO* » a été lancée en 2007 et cette publication jette les bases d'une harmonisation des concepts et méthodes d'élaboration des statistiques et indicateurs de pauvreté et de diffusion régulière de ces Statistiques.

En matière d'indicateurs de pauvreté et des OMD, la Commission de la CEDEAO a entrepris des travaux pour la mise en place d'une base de données conséquente pour servir de support à la préparation des éditions futures du « Profil de pauvreté de la CEDEAO ».

Le cadre technique de la base de données de la surveillance multilatérale (ECOMAC), accessible par Internet, a été validé et la mise à jour, trimestrielle, de la base a démarré depuis septembre 2007, dans le cadre des Comités nationaux de coordination (CNC). Par ailleurs, un tableau de passage entre la base de données ECOMAC et la base de données de la surveillance multilatérale de l'UEMOA (BDSM) a été élaboré en vue de faciliter l'échange de données entre les deux institutions.

En outre, la base de données StatBase pour la diffusion de l'information statistique, produit de la coopération active avec la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), dispose désormais d'un cadre harmonisé de ses indicateurs. Ce cadre est prévu pour être déployé au niveau des sous-régions.

En ce qui concerne le cas spécifique des Etats membres de l'UEMOA, depuis 2001, ils disposent de nomenclatures communes pour les activités et pour les produits. Ces classifications constituent des outils importants d'harmonisation et de comparabilité internationale, s'agissant notamment de la collecte des données (enquêtes et recensements) et de l'élaboration des comptes nationaux. Ces deux nomenclatures ont été conçues à partir des nomenclatures internationales des Nations Unies : la Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activités économiques et la Classification centrale des produits (CPC). Ces pays disposent également depuis 2009 d'une méthodologie commune d'élaboration d'une ligne de pauvreté.

Les interventions de AFRISTAT pour l'UEMOA ont abouti à une série de notes méthodologiques, qui ont été regroupées dans un manuel, sur les thèmes suivants : les nouveautés introduites par le SCN 93, les comptes de l'agriculture, les comptes de l'élevage, les comptes des administrations publiques, l'aide extérieure, la balance des paiements et le compte du reste du monde, le secteur informel, le compte des sociétés, non financières et financières, des points divers (recherche minière, multinationales publiques, prix des services...).

L'harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes dans cette partie de la sous région se trouve donc aujourd'hui facilitée par l'harmonisation d'un certain nombre de cadres comptables ou statistiques déjà réalisés: On peut citer l'adoption de la révision V du manuel de la Balance des Paiements et l'harmonisation des méthodes d'élaboration des Balances des Paiements, l'adoption par l'ensemble des Etats membres d'un plan comptable commun : (le Plan SYSCOA en application effective depuis le premier janvier 1998), l'adoption d'un plan comptable bancaire commun, depuis le 1^{er} janvier 1996, le lancement des travaux d'harmonisation des méthodes d'élaboration des Tableaux des Opérations Financières de l'Etat (TOFE), l'adoption de méthodologies harmonisées pour le relevé des prix et le calcul des indices des prix à la consommation des ménages (logiciel CHAPO) , depuis

le 1^{er} janvier 1998, un cadre commun de traitement des statistiques du commerce extérieur, par le logiciel EUROTRACE.

Tous ces travaux d'harmonisation vont dans le sens d'une meilleure comparabilité des comptes nationaux, pour lesquels ils constituent des sources d'informations essentielles.

Avec les supports financiers et techniques de plusieurs institutions, les Etats membres de l'UEMOA se sont engagé dans la rénovation de leurs comptes nationaux avec passage au SCN93 au moyen du Système ERETES. ERETES offre un cadre informatique performant pour le stockage et l'analyse de l'information économique, à travers les tableaux de travail habituels des comptes nationaux : comptes de branches, équilibres ressources-emplois, matrice des consommations intermédiaires, il guide les comptes nationaux dans leur travail en leur permettant de visualiser l'enchaînement des tâches et les rôles dévolus à chaque acteur, il offre une assistance technique en comptabilité nationale (concepts et méthodes) au travers d'un hypertexte (AFRISTAT, 2006).

Les acquis du coté de l'ensemble des quinze pays ne sont pas négligeables : A ce jour, les PIB de la CEDEAO sont comparables dans une large mesure et la dernière évaluation faite par AFRISTAT pour les indices de prix à la consommation indique que seul le Liberia accuse un retard important. Toutefois, les travaux d'harmonisation en cours ne concernent qu'une portion congrue des statistiques qui entrent dans le cadre du programme de convergence (AMAO, 2006). Les statistiques liées aux secteurs des finances publiques, extérieures et monétaires ne sont pas encore couverts. Ceci est d'autant plus inquiétant que neuf critères de convergence de la CEDEAO sur dix sont liés à ces secteurs. Par ailleurs, lors de la préparation des tables de la Base de données de la surveillance multilatérale (ECOMAC), il est apparu des divergences parfois importantes dans la compilation de ces statistiques. Ces divergences touchent généralement le champ, les modes de traitement et parfois même la présentation.

4. Préparer les outils pour mesurer la convergence et faciliter les comparaisons internationales

Les mesures de la convergence reposant sur l'harmonisation statistique supposent qu'à terme chaque pays dispose d'un portail statistique commun qui offre aussi l'aspect régional. Pour ce faire, il y a lieu de ne pas diverger mais de s'approprier la vision de la Charte africaine sur les Statistiques. Aussi, l'approche doit reposer sur l'interdépendance tant dans le développement de la Statistique que dans la diffusion, ceci aux niveaux national, régional, continental et sectoriel. En définitive, c'est bien vers la démocratisation des statistiques que l'on tend, ce qui ne peut qu'avoir des impacts directs et positifs sur la démocratisation de l'économie.

Le concept d'harmonisation des méthodologies de collecte des données et de prévisions économiques ne peut se comprendre sans avoir comme perspective l'organisation d'une unité africaine où la comparabilité des statistiques entre les pays africains ne souffrirait plus d'écarts inconsiderés. Cette comparabilité devrait par automatisme permettre les comparaisons internationales et offrir une meilleure visibilité pour le positionnement stratégique de la compétitivité de l'Afrique aux plans national, régional, continental et sectoriel.

Afin d'atteindre cet objectif, il y a lieu d'opter pour une approche qui devrait faciliter les comparaisons tant entre les pays africains qu'entre l'Afrique et le monde. La première étape de toute harmonisation statistique doit naturellement favoriser et mener vers la convergence des économies. Il est donc important de s'inscrire dans le cadre continental de la vision de la Charte des statistiques africaines. Cela ne doit en aucun cas limiter les efforts permanents des pays pour structurer une stratégie interdépendante de développement de la statistique au niveau national et sectoriel tout en évitant l'option isolationniste qui séparerait ces stratégies des approches régionales et continentales. C'est donc cette quadruple approche de l'harmonisation des statistiques africaines dans le cadre d'une interdépendance multipolaire qui est proposée comme alternative africaine.

Malgré la difficulté, l'engagement de chaque Etat et la volonté affichée d'accepter une certaine forme de subsidiarité supranationale dans les options méthodologiques choisies pourraient faire gagner de l'argent, du temps et accélérer le processus de convergence et à terme d'unification des statistiques africaines. Pour ce faire, l'option de tout refaire au niveau méthodologique n'est pas nécessairement la meilleure option au niveau des collectes de données ou des prévisions économiques.

4.1 De l'harmonisation statistique à la convergence : vers un portail statistique commun

Il n'est pas possible de parler d'harmonisation statistique ou de convergence sans s'inscrire dans le cadre d'une comparaison internationale. Toutefois, ce processus long passe par une meilleure fiabilité de la comptabilité nationale, ce qui suppose pour une région comme l'Afrique de l'ouest que l'harmonisation des statistiques n'est plus un choix mais une obligation.

Cette harmonisation des statistiques doit s'inscrire dans une logique générale de construction de la Communauté économique africaine qui suppose que l'étape intermédiaire de l'intégration régionale soit réussie. La réussite de cette étape suppose que l'intégration du système productif et commercial, l'harmonisation des politiques et programmes fiscaux et budgétaires doivent s'inscrire dans une logique de convergence que les statistiques harmonisées devraient permettre de vérifier régulièrement. Ces indicateurs statistiques sont divers et comprennent toutes formes d'informations passant de la population, du commerce national et extra-national/régional, des prix, des revenus, de l'emploi aux comptes nationaux avec des approches méthodologiques devant tenir compte des spécificités africaines et régionales, non sans prendre en compte les standards internationaux en vigueur. Il est donc clair qu'il ne faut pas réinventer la roue lorsque l'on peut, par une approche partenariale, faire progresser les approches méthodologiques et les calculs prévisionnels.

Sur un autre plan, la mise à disposition d'informations statistiques fiables suppose qu'une nouvelle forme de «*capabilités*» institutionnelles soient développées et maintenues à un haut niveau de qualité. Ce sont ces institutions de qualité qui auront la charge de veiller à la comparabilité des différents indicateurs entre les pays.

La réalité toutefois est liée au niveau d'affectation budgétaire consacrée à la production, maintenance et diffusion des statistiques en Afrique. Cette pauvreté, doublée parfois d'un manque d'engagement et de priorité des Etats, conduit à une situation parcellaire qui ne demande qu'à s'améliorer. Il y a donc bien un manque réel tant en termes de ressources humaines que d'institutions fiables et en nombre suffisant pour fournir l'ensemble des statistiques nécessaires pour faciliter les comparabilités et la prévisibilité de l'économie africaine. Avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, il apparaît que la mise à disposition en temps réel lors de la dissémination des statistiques brutes ou rapports résultant du travail des analyses issues du traitement des statistiques devient une condition sine qua non de performance et d'efficacité pour l'ensemble des acteurs économiques dans un pays, et à fortiori au niveau régional. L'impact sur la compétitivité de l'économie et la réactivité des opérateurs économiques n'est plus à démontrer.

S'il est vrai que l'on ne peut tout faire en même temps, il importe néanmoins de s'assurer que les principaux agrégats de base relatifs aux fondamentaux économiques soient harmonisés. A ce titre,

il importe de faire référence à l'initiative fort adéquate de la Banque africaine de développement intitulée Programme international de comparaison statistique pour l'Afrique (ICP-Africa, «*International Comparison Program for Africa*»). L'accent est porté sur la comparabilité internationale des agrégats portant sur les prix, les statistiques relatives aux dépenses et revenus, le produit intérieur brut (PIB) et de nombreux sous-agrégats que ce soit en termes réels ou en tenant compte des distorsions liées aux taux de change. Il va de soi que la complexité rencontrée ne doit pas empêcher une telle initiative d'apporter sa contribution à l'harmonisation des statistiques dans le domaine des prix et des statistiques des comptes nationaux (Mouyelo-Katoula & Nshimyumuremyi, 2007 : 10).

Il y a lieu de rappeler qu'au niveau du processus d'harmonisation des statistiques, le processus de production de données et de métadonnées doit nécessairement s'accompagner d'un processus de validation où le principe de l'aval des pairs devra devenir prépondérant, ceci dans le cadre de rencontres périodiques, régulières et institutionnalisées. Ces rencontres peuvent prendre la forme de séminaires ou de séances de formation et de partage des informations. Ces rencontres doivent nécessairement associer :

- » les utilisateurs de provenances aussi diverses que des nationaux/régionaux, des non-nationaux/régionaux en provenance du secteur public, privé et des centres de diffusion du savoir et de la connaissance notamment les universités ;
- » les pairs, ceci dans le cadre d'échanges réguliers, transparents et gratuits des informations qui devront de moins en moins être soustraites de l'accès au public ;
- » les experts nationaux/régionaux spécialisés en statistiques qui serviront de ressources personnes tant en tant qu'individus ou en représentations des structures de production officielles de statistiques.

L'objectif principal de ces rencontres demeure la revue et validation du processus d'harmonisation notamment sur les données statistiques choisies ainsi que sur la rationalisation des métadonnées ou des données de concordance.

Cette approche a été adoptée par la Banque africaine de développement avec succès dans le cadre du programme international de comparaison des statistiques pour l'Afrique (Mouyelo-Katoula & Nshimyumuremyi, 2008 : 17-18). Mais les chances de réussite seront plus grandes si, dans le cadre régional, les Etats pouvaient se mettre d'accord pour la création et la mise à jour et en temps réel d'un portail commun pour les informations et données statistiques ainsi que la présentation et l'accessibilité des méthodologies utilisées y compris pour les collectes des données, les prévisions et projections.

A côté du portail électronique, il y a lieu de trouver dans un manuel de concordance les définitions communes, les classifications adoptées, la liste des méthodes, produits, indices et formules adoptées, ainsi que les échantillonnages sélectionnés avec un système permettant de prendre en compte les

variations régionales, les pondérations et autres influences liées à des phénomènes perturbateurs des ajustements ou des marges d'erreurs. Il va de soit que ce manuel ne peut contenir les informations relatives à la partie non-observable de l'économie comme le secteur informel et, qu'à ce titre, des suggestions doivent être faites pour appréhender ce volet important de l'économie africaine.

Il faut rappeler que les institutions africaines, celles de l'Afrique de l'ouest en particulier sont soumises à des demandes importantes de fournitures de statistiques. La plupart des institutions africaines n'ont pas les ressources humaines, financières et parfois techniques pour répondre en temps réel à toutes les demandes. Une harmonisation des statistiques avec une plateforme électronique soutenue par un manuel statistique de concordance et d'harmonisation pourrait permettre de rationaliser le flux de données et réduire considérablement les redondances et déperdition d'énergie. Cette coordination doit être conçue comme un système dynamique impliquant les partenaires au développement et doit aussi reposer sur un tronc commun de compilation des informations statistiques africaines. La demande doit parvenir des Etats africains, surtout lorsque depuis 2010, certaines institutions internationales comme le Groupe de la Banque mondiale ont décidé de mettre en ligne l'essentiel des statistiques en leur possession, y compris les séries statistiques.

Une coopération au plan statistique avec cette institution s'impose. Il est donc recommandé pour l'Afrique de l'ouest, notamment la CEDEAO, de se rapprocher du Groupe de la Banque mondiale et éventuellement du Groupe de la Banque africaine de développement pour qu'enfin il soit possible dans un délai de moins de 12 mois d'avoir une plateforme opérationnelle avec une base pour l'harmonisation des méthodes statistiques. Par ailleurs, cette approche de comparaison internationale ne peut que soutenir le processus de convergence économique et viendrait renforcer le processus de production et de mise à disposition d'informations statistiques, ceci dans le cadre d'une institutionnalisation négociée, standardisée, régulière et cyclique. Les gains enregistrés en réduisant les duplications permettront de consacrer plus de temps au processus d'harmonisation entre les Etats, mais aussi entre les régions africaines et le processus continental, structuré dans le cadre de la Charte des statistiques africaines.

4.2 S'approprier la vision de la Charte africaine sur les Statistiques

La Charte africaine sur les statistiques se doit d'œuvrer pour la comparabilité de statistiques de qualité qui puissent refléter les réalités africaines. Au-delà de la Charte, c'est bien la fiabilité et la mise à disposition en temps réel de ces statistiques et leur comparabilité dans le temps, notamment les statistiques historiques, et la comparabilité dans l'espace qui deviennent prépondérantes dans la structuration de la gouvernance en Afrique tant au plan national, régional, continental et sectoriel. Quelles que soient les différences dans les méthodologies utilisées, il n'est plus possible de se contenter de « *concordances* » qui posent d'ailleurs des problèmes justement dans le temps et dans l'espace.

La Charte africaine sur les informations statistiques est une nécessité si l'on prend en compte les quatre principaux facteurs qui gênent la comparabilité des statistiques en Afrique :

- » le niveau variable, volatile et imprévisible du financement des activités statistiques ;
- » les distorsions et les difficultés pour mesurer les phénomènes statistiques dans le contexte africain ;
- » la faible participation de l'Afrique dans les rencontres internationales traitant des standards et méthodologies internationaux ; et
- » la multiplicité et différenciation des méthodes et instruments utilisés pour recueillir, compiler et traiter les données (Union africaine, 2009 : 1).

L'absence de financement et de budget adéquat contribue aussi à réduire la qualité des indicateurs, ce qui par ricochets impacte la comparabilité et la maintenance des statistiques à tous les niveaux surtout lorsque l'économie non-monnaire représente une part non négligeable dans le développement humain et économique. Mais le niveau général d'éducation de la population doublé de la pauvreté de l'administration centrale et décentralisée, sans compter la mobilité des populations, rend encore plus difficiles les mesures et la qualité des observations et des extrapolations.

Ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas redoubler d'efforts pour améliorer la comparabilité et la convergence des informations statistiques en Afrique et en Afrique de l'ouest en particulier. En effet, l'information statistique harmonisée constitue de fait la mémoire de l'évolution commune des faits économiques et monétaires passés comme les séries temporelles comparables harmonisées qui font cruellement défaut parfois sur des agrégats considérés comme de base au niveau des pays industrialisés.

Au-delà des données statistiques, ce sont bien les indicateurs et les analyses conjoncturelles et stratégiques harmonisés qui permettent de mieux anticiper les événements, soutenir les arbitrages économiques et politiques et ouvrir de nouveaux horizons et opportunités dans le cadre de prévisions, modélisation et perspectives socio-économiques et humaines (Yéo et Adou, 2008 : 92).

Il va de soi que les formations et séminaires d'amélioration des capacités en matière statistiques, les outils informatiques et les réseaux d'experts devront de plus en plus être considérés dans le cadre de l'harmonisation des méthodologies, de la collecte et des prévisions économiques. Il y a lieu de noter l'expérience pilote entre le Centre africain pour les Statistiques, la Commission économique pour l'Afrique (région Afrique du nord) et Google Inc. portant sur l'introduction d'outils statistiques de gestion des données et les techniques de diffusion. Cela a pris la forme d'un séminaire qui a eu lieu à Rabat, Maroc du 1er au 4 juin 2010¹ et a porté sur :

1 Le premier séminaire fut organisé entre le 23-26 mars 2010 à Abuja, Nigeria pour les pays anglophones dont le Nigeria, l'Ouganda, le Lesotho avec la participation de la Commission de l'Union africaine, Swaziland. Le second séminaire fut réservé

- » la gestion des données statistiques et les plateformes de diffusion de la CEA ;
- » les nouvelles approches dans la gestion de données statistiques comme des « regroupements (*mapping*) » de communautés au sens statistique, l'identification de nouvelles données statistiques pour l'analyse (*statistical data discovery*), les séries statistiques limitées ou pas dans le temps (*temporal time-series*), les plateformes mobiles et modulaires, etc., et
- » les nouveaux produits de Google technologies pour le traitement et la gestion de données statistiques comme *Google Map Maker*, *Google Maps*, *Google Earth*, *Fusion Tables*, et *Public Data Explorer*.

Avec la prise en compte de toutes ces nouvelles innovations, le principe de l'harmonisation statistique en Afrique de l'ouest doit nécessairement reposer sur une approche « ex-ante » par opposition à l'approche « ex-post ». Avec l'approche « ex-ante », des « des concepts, des nomenclatures, des sources communes et des approches méthodologiques » doivent nécessairement être définies dans le cadre d'un processus ou toute « la procédure de formulation du matériel de collecte et la collecte elle-même et tout le processus de traitement jusqu'à la production des statistiques sont identiques pour tous les producteurs de données statistiques ».

L'harmonisation statistique peut être obtenue de deux manières: soit elle se fait ex-ante, soit elle se fait ex-post. L'approche ex-post n'est pas fiable, ne permet pas d'offrir des informations en temps réel et surtout ne conduit pas à une harmonisation régulière à la base. Cette approche ex-post ne doit être utilisée que de manière ponctuelle. L'approche de l'harmonisation ex-ante permet une amélioration continue avec les pairs. C'est donc toute l'architecture du système statistique qui est appelée à être harmonisée en Afrique de l'ouest.

4.2.1 AFRISTAT : le partenaire incontournable

A ce titre, il y a lieu de louer le travail important que fournit AFRISTAT dans l'harmonisation ex-ante et le soutien sans faille dans la limite des moyens financiers disponibles apportés aux Etats-membres de cette organisation. Il s'agit principalement des pays francophones au nombre de 19 avec des travaux importants sur les concepts, les standards, les méthodologies avec une focalisation sur l'économie, les comptes de la nation, les prix, l'agriculture l'emploi et le secteur informel (Union africaine, 2009 : 4). Le souci premier est d'adapter la nomenclature des produits aux réalités des Etats membres. Le guide méthodologique pour compiler les statistiques relatives aux secteurs mentionnés plus haut suit un processus d'harmonisation en collaboration avec les experts nationaux des comptes nationaux. Les opérations réussies dans la zone francophone sont régulièrement dupliquées et améliorées dans la zone francophone, ceci au niveau d'un partenariat fructueux avec les communautés économiques régionales, notamment la CEDEAO. Mais les liens avec le programme ICP-Africa du Groupe de la

aux pays francophones dont le Maroc, le Sénégal, le Cameroun, le Burundi, la République démocratique du Congo ainsi que les pays francophones membres de l'Union du Maghreb arabe.

Banque africaine de développement viennent enrichir les différents niveaux de densification du système statistique en Afrique de l'ouest.

L'harmonisation des méthodologies de collecte de données et de prévisions économiques en Afrique de l'ouest doit se faire en partenariat étroit avec AFRISTAT. Il importe de s'inscrire dans les initiatives telles que le Programme Statistique Minimum Commun (PROSMIC) adopté en 2000 et son Plan Stratégique 2006-2010 adopté en 2006 qui constitue son plan d'actions sur la période 2006-2010 (Yeo et Adou, 2008). L'objectif est triple :

- » améliorer et harmoniser l'information statistique nécessaire à la prise de décision et au renforcement de l'intégration ;
- » renforcer les capacités statistiques de ses États membres dans le contexte du suivi et évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté ainsi que la réalisation des OMD ;
- » élaborer de systèmes d'information pour la gestion du développement axée sur les résultats.

4.2.2 La CEDEAO : le point focal en Afrique de l'ouest

Dans le programme de 2006-2010, la CEDEAO s'est fixée comme priorité l'harmonisation des statistiques monétaires et de balances des paiements en complément des efforts déjà entrepris sur l'harmonisation des statistiques du commerce extérieur, les indicateurs de la pauvreté liés aux objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies (OMD) ainsi que les statistiques relatifs aux finances publiques. Tout l'effort porte sur l'identification d'une méthodologie commune et la fixation de règles communes permettant de parvenir à un consensus sur le façonnage d'agrégats monétaires et de statistiques des balances de paiements qui soient comparables. Tout ceci s'inscrit dans un programme plus large et interdépendant d'un programme minimum d'intégration, de rationalisation des communautés économiques régionales et de la révision du Traité d'Abuja en relation étroite avec la Commission de l'Union africaine (Yeo et Adou, 2008 : p. 97). Le but ultime consiste à préparer le terrain favorable à l'avènement de l'Union monétaire africaine.

En réalité, de nombreuses avancées en matière d'harmonisation statistique proviennent des efforts entrepris au niveau de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et qui ont été partagées avec la CEDEAO. Là encore, l'UEMOA a bénéficié d'un financement de l'Union européenne, ce qui a pu être possible avec l'inscription du dossier global dans le cadre de la « surveillance multilatérale » dans la mise en œuvre et l'exécution du Traité de l'UEMOA. Compte tenu des avancées notables en zone UEMOA dans les domaines statistiques aussi divers de la finance publique comme l'indice harmonisé des prix à la consommation des ménages (IHPC), des comptes nationaux (PIB comparables) et du commerce extérieur avec la mise en place de EUROTRACE (logiciel spécialisé) dans tous les Etats membres, la CEDEAO a tout intérêt à œuvrer en partenariat avec l'UEMOA pour participer aux nouveaux chantiers d'harmonisation statistique que constituent la production

industrielle, l'analyse régionale de la conjoncture et des statistiques sectorielles dans au moins quatre domaines privilégiés : agriculture, mines, énergie et transport.

4.2.3 La Charte africaine sur les Statistiques : répondre aux besoins des utilisateurs

La Commission de l'Union africaine (CUA) a constaté que le système statistique africain ne répond pas toujours aux besoins des utilisateurs et que les données sont produites et diffusées de manière parcellaire et rarement en temps réel. Par ailleurs, les statistiques produites par le passé ne prennent pas en compte les spécificités africaines, ce qui revient à constater que les méthodologies utilisées ne permettent souvent pas des comparaisons crédibles entre les Etats. Les raisons principales résident dans :

- » le niveau faible d'affectation budgétaire pour les activités statistiques ;
- » le faible moyen des capacités institutionnelles et le nombre peu élevé d'institutions statistiques en réseaux ;
- » le niveau imparfait de coordination et de correspondances avec les standards internationaux.

C'est face à cet état de fait que la CUA a choisi comme stratégie de contribuer à la mise à disposition d'informations statistiques harmonisées et disponibles aux utilisateurs. Ce processus d'harmonisation s'inscrit dans le chronogramme du processus d'intégration africain. C'est ainsi que la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique a été adoptée en février 2009 avec une décision de mise en œuvre en juillet 2009 lors des sessions régulières de l'Union africaine². Toutefois la mise en œuvre de la Charte africaine de la Statistique est considérée différemment par certains gouvernements africains. Certains y voient une vraie priorité, d'autres une simple nécessité, ce qui suppose des retards à prévoir dans la mise en œuvre.

Ce qui constitue une originalité est que la CUA considère que les statistiques de qualité sur toutes les problématiques politiques, économiques, sociales et culturelle du continent doivent servir à faciliter des décisions et arbitrages de qualité en matière de gouvernance. Le défi consiste à produire des statistiques de qualité et introduire une « *culture de la statistique* » sur le continent. Toutes ces stratégies sont organisées autour de quatre grandes lignes stratégiques divisées en trois objectifs stratégiques :

- » Ligne stratégique 1 : produire des statistiques de qualité en Afrique
 - Objectif stratégique 1 : augmenter la base informationnelle de la statistique ;

2 African Union, « African Charter on Statistics », in The African Statistical Journal, Volume 8, May 2009, voir aussi Union africaine, sur <http://www.africa-union.org/root/au/Documents/Treaties/text/Charter_on_statistics%20-%20EN.pdf> ; voir aussi la décision de mise en œuvre de l'Union africaine en juillet 2009, « Decision on the Implementation of the African Charter on Statistics, Doc. Ex.cl/586(xvii) », voir <http://www.who.int/pmnch/events/2010/excdec_e.pdf>

- Objectif stratégique 2 : transformer les statistiques existantes afin d'améliorer leur comparabilité ;
- Objectif stratégique 3 : harmoniser les standards et méthodologies de la production statistique.
- » Ligne stratégique 2 : coordonner la production de statistiques de qualité pour l'Afrique
 - Objectif stratégique 1 : renforcer la coopération entre les institutions au sein du système africain de la statistique ;
 - Objectif stratégique 2 : établir un mécanisme effectif de coordination ;
 - Objectif stratégique 3 : définir les priorités statistiques pour mettre en œuvre l'agenda de l'intégration africaine.
- » Ligne stratégique 3 : construire une capacité institutionnelle pérenne du système statistique africain ;
 - Objectif stratégique 1 : assurer une autonomie de production de la statistique ;
 - Objectif stratégique 2 : construire des capacités statistiques pérennes ;
 - Objectif stratégique 3 : mettre en place un environnement technologique pérenne.
- » Ligne stratégique 4 : Inculquer une culture de la qualité du processus décisionnel ;
 - Objectif stratégique 1 : influencer les décisions fondées sur l'évidence par l'utilisation des statistiques ;
 - Objectif stratégique 2 : améliorer la diffusion et les communications sur l'information statistique (Union africaine, 2009 : 8-14).

Tous ces objectifs gagneraient à être intégrés dans la mise en œuvre des Stratégies nationales pour le développement des statistiques et à ce que le caractère d'indépendance scientifique prime afin d'assurer la crédibilité des informations offertes.

La Charte africaine sur la statistique repose sur six principes rappelés dans l'article 3 de la Charte :

- » Principe 1 : l'indépendance professionnelle : cette indépendance vis-à-vis des autorités politiques repose sur quatre concepts interdépendants que sont l'indépendance scientifique, l'impartialité, la responsabilité et la transparence ;
- » Principe 2 : la qualité : celle-ci repose sur la volonté de s'aligner sur les standards internationaux. Pour ce faire, les statistiques africaines doivent répondre aux besoins des utilisateurs et donc être pertinentes. Elles doivent pouvoir être utilisées par les générations futures et donc offrir des garanties de pérennisation, provenir des sources multiples, offrir une exactitude à toutes épreuves et donc être fiables, permettre la continuité de l'information statistique dans le temps et refléter la réalité, être cohérentes et comparables, délivrées selon un calendrier prédéterminé et dans les temps, répondre à l'actualité et les tendances, prendre en compte les spécificités africaines et fonder la construction de la prise de conscience de l'importance des statistiques pour le public ;

- » Principe 3 : le mandat pour la collecte de données et de ressources : le mandat doit se faire dans un cadre légal et les requêtes provenir d'institutions au service des populations. Le système de la statistique devrait pouvoir bénéficier de ressources adéquates avec une priorité revenant à l'Etat. En retour, les autorités statistiques devraient pouvoir utiliser les ressources avec le maximum d'efficacité et d'efficience ;
- » Principe 4 : la dissémination : les statistiques ne doivent pas être inaccessibles au public. A ce titre, l'accessibilité doit être garantie, le dialogue avec les utilisateurs doit devenir permanent et ne souffrir d'aucune discrimination. Il importe alors que les statistiques puissent être présentées de manière claire et compréhensible avec les tables d'explication et de correspondances nécessaires à la démocratisation de l'accessibilité de la statistique africaine. Enfin, celle-ci doit pouvoir être diffusée de manière simultanée au public avec les autorités statistiques recevant le mandat pour procéder aux corrections des erreurs et omissions éventuelles, voire les pratiques abusives ;
- » Principe 5 : la protection des données individuelles, des sources informationnelles et des contreparties sollicitées : Tout le processus de la protection repose sur le respect de la confidentialité. A ce titre, les autorités statistiques doivent nécessairement offrir des assurances aux fournisseurs de données. Ces données statistiques ne doivent pas être utilisées négativement contre les individus ou institutions et doivent reposer sur la notion de « *rationalité* » ;
- » Principe 6 : la coordination et la coopération : Rien ne peut se faire dans le cadre plus global de l'intégration économique de l'Afrique sans une coordination entre les autorités statistiques afin de favoriser l'harmonisation et l'utilisation des statistiques offertes par les Africains. La coopération avec les institutions non africaines notamment dans le cadre bilatéral ou multilatéral devra prioritairement reposer sur la volonté d'encourager la mise à niveau et le transfert des savoir et d'expertise en matière de production d'un système statistique harmonieux.

L'originalité de la Charte africaine de la statistique est que la mise en œuvre, la gestion, les mécanismes d'évaluation de l'harmonisation de la statistique doivent pouvoir se faire en parallèle entre le niveau national, régional et continental. Le principe de subsidiarité, rappelé dans l'article 8 de la Charte, prend alors toute sa pertinence. Il y a lieu de rappeler que la Charte se donne comme mission dans son article 10 de faciliter le développement des statistiques en fournissant ou améliorant au moins les 10 points suivants :

- » la législation statistique ;
- » les actions de plaidoyer pour le développement de la statistique ;
- » l'harmonisation des informations statistiques récoltées, les méthodologies de production et de dissémination de la statistique ;

- » la mobilisation des ressources financières et humaines pour le développement des activités statistiques pour une opération effective du système africain de la statistique ;
- » l'établissement et la mise à jour des définitions, des concepts, des normes et standards, des nomenclatures et des méthodologies ;
- » la coordination des activités statistiques ;
- » la récolte des données, leur traitement, leur gestion et leur archivage ;
- » la dissémination et l'utilisation d'information statistique ;
- » l'analyse statistique et la recherche ; et
- » la formation en matière de statistique et le développement des ressources humaines.

A la lumière de tous ces éléments, il n'est pas étonnant que Dr. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine, ait invité l'ensemble des protagonistes de la statistique africaine à « *s'approprier la Charte africaine de la Statistique* » afin de réduire les duplications, s'assurer de leur responsabilité et garantir ainsi la stabilité d'un financement adéquat et donc prévisible des activités statistiques (Union africaine, 2009).

4.3 Pour une stratégie interdépendante de développement de la Statistique : nationale, régionale et continentale et sectorielle

Lorsqu'il est question de faire progresser l'union douanière et l'intégration régionale, les autorités politiques ne peuvent faire l'impasse sur l'harmonisation des statistiques surtout si l'union économique et monétaire, voire fiscale, sont sur l'agenda de la CEDEAO. Il y a donc besoin d'aller vers la consolidation de l'existant en matière statistique tout en assurant la mise à niveau méthodologique, la disponibilité de données comparables, exactes, fiables et fournies en temps opportun afin de faciliter les prises de décision et les arbitrages et faciliter les contrôles et l'information des citoyens. Pour ce faire, il y a donc bien lieu de :

- » Maintenir une base de données de statistiques qui couvre l'ensemble des secteurs socio-économiques de la région d'Afrique de l'ouest ;
- » S'assurer de la disponibilité de données comparables dans le cadre d'un programme d'harmonisation des statistiques de la région.

L'harmonisation des statistiques devrait d'abord être promue et mise en œuvre au niveau national par les principales entités en charge de la fourniture de ces données, notamment les ministères appropriés, les institutions financières publiques et les centres de production de données habilités.

Il y a lieu d'organiser une conférence avec l'ensemble des structures et entités fournissant des données y compris les institutions internationales afin de réduire considérablement les duplications et

réaffecter les budgets vers la production locale et régionale à partir de sources primaires. Cela devrait permettre de bien distinguer entre les données obtenues de sources primaires et les données provenant de projections et d'extrapolations dont la neutralité peut être engagée et mise en cause par les autorités nationales et régionales. Les agences nationales de production de la statistique devraient être mises à contribution.

Un effort important devrait être fait pour promouvoir les publications compréhensibles et électroniques des statistiques africaines, ceci de manière gratuite afin de toucher un public large et augmenter les prises de conscience sur la situation en Afrique de l'ouest tout en favorisant des arbitrages basés sur du tangible. Les analyses et publications découlant des données primaires doivent bénéficier d'une large publicité et distribution. Il n'est pas inutile de faciliter toute cette approche de la communication et de la diffusion de l'information en mettant en place au niveau de chacune des institutions, y compris la Commission économique pour l'Afrique au niveau sous-régional, des points focaux qui travailleront en réseaux pour promouvoir la diffusion et amélioreront leur approches en travaillant sur une même plateforme électronique de diffusion de la statistique africaine. Un budget spécial devrait être mis en place pour s'assurer que toutes les universités et bibliothèques publiques africaines puissent accéder et recevoir en « *automatique* » les publications statistiques africaines.

Compte tenu des budgets restreints affectés à la promotion de la statistique africaine, l'essentiel de l'effort devrait parvenir de la coordination entre les acteurs de la statistique afin d'éviter par des rencontres et échanges réguliers des duplications et la promotion d'approches de « chapelles ».

Enfin, la formation et les programmes de sensibilisation sous toutes les formes y compris les bandes dessinées ne doivent plus être exclus. Le rôle de la promotion des statistiques dans le cadre des budgets provenant des entreprises ayant opté pour la responsabilité sociale de l'entreprise devrait constituer une option crédible pour trouver des financements innovants afin de soutenir la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et l'harmonisation des données. Le secteur privé africain est de plus en plus demandeur de statistiques fiables et de sources primaires. Il y a lieu de l'associer et l'impliquer dans le processus de production et de diffusion de la statistique en Afrique de l'ouest.

Enfin, le partage des connaissances et les échanges et complémentarités entre les institutions en charge de la statistique africaine doivent reposer sur de nouvelles approches proactives.

A défaut de mettre en place toutes ces recommandations, il faut craindre que l'harmonisation et l'amélioration des méthodologies d'élaboration des opérations statistiques ne prennent du retard notamment au niveau des systèmes nationaux de la statistique. En réalité, c'est bien l'amélioration de la crédibilité tant des producteurs de données statistiques que de leur capabilité dans l'amélioration des méthodes de travail et des méthodologies prenant en compte les spécificités africaines qui permettront d'améliorer la fiabilité des statistiques produites en Afrique de l'ouest.

Le constat assez fréquent consistant à organiser des rencontres, séminaires et autres symposiums pour identifier et notifier des anomalies ou insuffisances au niveau de la production des données doit évoluer vers des offres d'initiatives. Ces initiatives d'harmonisation de la statistique africaine devraient :

- » offrir des propositions d'organisation de l'homogénéité des statistiques en rapport avec la réalité africaine tout en respectant les normes et standards internationaux ;
- » promouvoir les métadonnées des principaux indicateurs contenus dans les bases de données statistiques aux niveaux national et régional et continental ;
- » renforcer les conseils nationaux et régionaux de la statistique par des réunions régulières de partage des connaissances et de mise à niveau ;
- » promouvoir les indicateurs sectoriels et améliorer leur comparabilité et fiabilité ;
- » introduire un visa statistique et un système de notation (Rating) des institutions en charge de la statistique en rapport avec les critères d'octroi du visa statistique afin de classer les institutions et veiller à ce que les programmes de mise à niveau ne marginalisent pas certains pays aux dépens d'autres.

Les divergences dans les méthodes de compilation et de calculs sont d'importants freins à l'harmonisation du système statistique en Afrique de l'ouest. Il y a donc lieu de mettre en valeur des priorités et de s'assurer que la mise en œuvre se fasse dans le cadre d'une approche modulaire et selon des phases préétablies comme le suggère la Charte africaine de la Statistique. Néanmoins, les secteurs suivants demeurent des priorités en matière d'harmonisation, de prévision, de budgétisation et de financement. Il s'agit des statistiques portant sur la démographie et le social, les comptes nationaux, l'agriculture, l'éducation, l'investissement étranger direct et plus généralement les ressources génératrices d'endettement et les ressources non-génératrices d'endettement, la monnaie et les finances, les prix, le commerce et la production, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, le transport et la construction et l'infrastructure en général, la balance des paiements, le tourisme et l'environnement.

Il va de soit que les analyses devraient systématiquement se faire en comparaison avec une moyenne régionale et/ou sectorielle afin de mesurer les progrès par rapport à cette moyenne régionale ou sectorielle. Les tendances doivent reprendre leur droit afin de faciliter les analyses stratégiques qui ont souvent fait défaut dans l'anticipation des événements et des crises en Afrique.

4.4 Démocratisation des statistiques : démocratisation de l'économie

L'harmonisation des méthodologies de collecte de données et de prévisions économiques suppose convergence, discernement et innovation. Ce sont les statistiques fiables et délivrées en temps réel qui permettent de fonder les jugements des responsables de l'action publique. La complexité des

problèmes africains suppose que les données empiriques prennent le dessus sur des modèles théoriques réductionnistes et souvent éloignés de la réalité. Des statistiques erronées peuvent conduire à des erreurs graves dans les décisions de toutes sortes, tant sur le long terme que sur le court terme, voire dans l'urgence.

Il y a donc une nécessité d'être outillé tant en capacités institutionnelles qu'en ressources humaines spécialisées. En effet, l'Afrique n'a pas les moyens de payer le prix d'erreurs liées à un refus d'appréhension des faits économiques et sociaux d'un point de vue global et non réductionniste comme l'ont trop souvent fait certaines institutions ayant opté pour les approches réductionnistes. Ce sont ces approches réductionnistes en sciences économiques qui ont ouvert des voies différentes en économie de développement. Avec la crise financière de 2008, une grande partie des théories économiques basées sur des modèles obsolètes et loin des réalités africaines ont été à l'origine de nombreuses crises payées très chèrement par les populations africaines. Ainsi, les données statistiques fiables constituent une base incontournable pour la formation du savoir surtout si une partie du savoir édicté en dehors de l'Afrique s'écroule souvent à l'épreuve de la réalité.

La multipolarité de l'économie doit être reconnue et les responsables de l'action publique en Afrique, en Afrique de l'ouest en particulier, se doivent de ne pas prendre trop de retard sur l'harmonisation et les convergences statistiques sinon à terme, les actions publiques et les arbitrages qui vont avec, risquent de conduire à la marginalisation des données locales et régionales.

Au-delà d'une approche rigide qui veut que toutes les données proviennent des institutions africaines, les autorités statistiques de l'Afrique de l'ouest doivent accepter l'ouverture et évoluer vers plus de flexibilité et élargir les opportunités pour renforcer les institutions de la région tout en entrant dans des partenariats où les intérêts africains ne seraient pas oubliés.

A ce titre, il y a lieu de prêter plus d'attention sur la contribution du secteur privé surtout lorsque les statistiques les concernent directement. Les risques et les vulnérabilités de statistiques qui proviendraient d'une source privée peuvent être corrigés par une structure de contrôle et de validation. La notion de « *passport ou de visa statistique* » devrait pouvoir servir de garantie pour la qualité et la fiabilité des informations fournies par le secteur privé.

Le rôle de l'Etat devient primordial dans le processus plus large de démocratisation de l'information, ce qui en principe contribue à terme à la démocratisation de l'économie de développement dans le cadre d'une approche de l'afrocentricité (Amaïzo, 2010). Les institutions régionales et nationales en charge des statistiques doivent accepter le principe que les statistiques produites en Afrique de l'ouest doivent être mises à disposition de tous et faire l'objet de contestation par le public si les données s'écartent de la réalité. Cet effort de transparence est une marque de démocratisation et de démys-

tification des statistiques. Ces dernières ne peuvent plus être limitées à une élite mais l'information statistique doit être à la portée de tous et utilisables par tous.

Dans le cadre de l'innovation et de partenariat, il faut noter l'initiative originale et innovante de la Banque mondiale qui a décidé au printemps 2010 de mettre à la disposition du public toutes ses données et méthodologies statistiques accumulées depuis de nombreuses années. Cette initiative s'intitule « *Initiative Libre accès aux données* » qui donne un accès gratuit à plus de 2000 indicateurs sur plus de 200 pays dont ceux de l'Afrique de l'ouest. Ces indicateurs portent sur les principaux domaines du développement comme les finances, l'économie, l'entreprise, la santé, le développement humain et portent sur plusieurs décennies. Il faut savoir que la Banque mondiale accepte de « rendre l'emploi des outils d'analyse des données et de modélisation plus facile pour que les chercheurs, la société civile et les communautés locales puissent parvenir à leurs propres conclusions et les comparer aux nôtres » (Zoellick, 2010 : 46 et ss.).

La même Banque mondiale a lancé un concours intitulé « ***Apps for Development Competition (Développeurs au service du développement)*** ». Ce concours devrait permettre de sélectionner des nouveaux outils et d'applications novatrices qui viendraient exploiter gratuitement les données statistiques mises en ligne en libre accès par la Banque mondiale.

Il y a lieu de noter aussi la plateforme interactive de la Banque mondiale intitulée « ***PovcalNet*** » qui permet d'accéder gratuitement aux données de cette institution sur les sujets de la pauvreté. Mais l'originalité de cette plateforme est que la Banque mondiale permet aux utilisateurs de « *reproduire les calculs et méthodologies de l'institution* » puis de les modifier en établissant leurs propres estimations sur la base d'hypothèses différentes.

Enfin, la Banque mondiale a mis au point un nouveau logiciel intitulé « ***ADePt*** » qui permet simplement et rapidement de générer des tableaux et des graphiques types en rapport avec l'analyse économique. Ce logiciel est téléchargeable gratuitement pour tout utilisateur partout dans le monde.

Au niveau des prévisions économiques, la Banque mondiale a mis à disposition son modèle électronique de prévisions économiques sur plus de 100 pays. Cette plateforme s'intitule « ***Isimulate*** » et permet aussi d'accéder aux prévisions de la Banque mondiale. Mais l'originalité pour les institutions d'Afrique de l'ouest est que cette plateforme logiciel permet aux utilisateurs de formuler et d'établir leurs propres projections et simulations et de les partager avec ceux qui participent à ce réseaux d'échanges de données, du savoir et de la connaissance.

En définitive, la notion d'harmonisation, de convergence ne peut être plus se faire à l'avenir sans une volonté et un engagement d'aller vers une démocratisation des statistiques. Il s'avère donc nécessaire de proposer une étude de faisabilité approfondie sur la mise en place d'un portail statistique commun

qui pourra énormément bénéficier de l'accès libre à toutes les statistiques importantes de la Banque mondiale. L'avenir de l'harmonisation des méthodologies de collecte de données et de prévisions économique en Afrique de l'ouest passe par l'utilisation accrue de l'outil Internet sous la forme d'une architecture en réseau qui aura pour objectif d'aller vers la démocratisation des statistiques et en filigrane de l'économie en Afrique de l'ouest.

Les fournisseurs d'informations et de données statistiques devraient alors faire preuve de beaucoup d'humilité surtout lorsque les données proviennent de l'extérieur et sont en déphasage avec les réalités africaines.

Les autorités de l'Afrique de l'ouest devraient contribuer à renforcer la capacité des institutions et ressources humaines de la zone en affichant un engagement sans faille pour la mise à disposition du public de statistiques fiables et en temps réel. Pour ce faire, en association avec le secteur privé, l'Etat national et ses pouvoirs transférés en région au niveau des institutions régionales doivent impérativement contribuer à accélérer la préparation d'outils et instruments pour mesurer la convergence et faciliter les comparaisons internationales.

5. Conclusions et recommandations: harmonisation, convergence et comparabilité

Les conclusions et recommandations mettent l'accent sur la fin des clivages entre des approches parcellaires. L'introduction d'un portail statistique commun et électronique pourrait grandement aider à trouver une solution définitive à ce problème.

5.1 Principales conclusions de l'étude

Le principal constat de ce rapport est que des efforts certains ont été faits et continuent d'être faits pour l'harmonisation des méthodologies de collecte de données en Afrique de l'ouest. Plus précisément :

- » D'importants efforts techniques et financiers ont été faits en Afrique de l'ouest pour la comparabilité des statistiques.
- » Ces efforts ont permis dans environ 50% des pays de la sous-région des progrès significatifs dans la production de certains agrégats macroéconomiques en relation avec les comptes nationaux.
- » La question de l'harmonisation des méthodes de prévision économiques n'a pas bénéficié d'une très grande attention.
- » Beaucoup d'initiatives de la communauté internationale et des Institutions d'intégration de la sous-région ont expérimenté et expérimentent diverses approches de l'harmonisation mais il n'a pas été noté une très grande coordination dans les actions. Cela s'est traduit par l'apparition d'une harmonisation à deux vitesses. D'un côté, on retrouve les huit pays membres de l'UEMOA qui bénéficient à la fois des interventions d'AFRISTAT et des interventions de la Commission de l'UEMOA en même temps que de celles de la Commission de la CEDEAO et, de l'autre côté, les pays de la deuxième zone. Si la prise de conscience de la nécessité de l'harmonisation est réelle dans l'ensemble des deux zones mentionnées plus haut, des efforts notables de coordination d'interventions spécifiques n'ont pas été enregistrés, du moins à notre connaissance. C'est dire qu'une certaine avancée est à l'actif des pays membres de l'UEMOA. Cette avancée est prise en compte par la Commission de la CEDEAO dont les activités couvrent les quinze pays ainsi que par l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'ouest qui tentent dans un projet dont

la mise en œuvre a commencé en 2009 de mettre l'ensemble des pays de la zone au même niveau.

- » L'AMAO, en effet, conduit un programme d'harmonisation qui devra couvrir les statistiques des finances publiques, les statistiques monétaires, la Balance des Paiements et le taux de change effectif réel. Les autres statistiques comme les comptes nationaux, les prix à la consommation, le commerce extérieur, les statistiques démographiques et les statistiques sectorielles (agriculture, mines, pêche...) sont laissées dans le programme de travail de la CEDEAO, suivant un accord de coopération entre les deux institutions ; l'objectif étant d'accélérer le processus d'harmonisation en même temps que cela permet d'unir les efforts et les ressources autour d'objectifs communs aux deux institutions. Il est également prévu dans la cadre de ce projet de mettre à profit l'expertise et les acquis d'AFRISTAT et de la Commission de l'UEMOA.
- » Il a été également question dans le Programme de la Commission de la CEDEAO de renforcer les capacités d'intervention d'AFRISTAT dans les Etats anglophones de la CEDEAO par un recrutement de deux (2) statisticiens qui seront mis à sa disposition dans le cadre de l'harmonisation des comptes nationaux et de l'Indice des Prix à la Consommation. Une telle initiative serait un bon début pour une prise de responsabilité plus grande de cette institution au niveau de la sous-région ouest africaine.

5.2 Recommandations

A l'issue de cette analyse il nous paraît important de faire des propositions essentiellement pour rompre avec le clivage UEMOA/AMAO qui continue d'être observé dans le domaine de l'harmonisation des statistiques en Afrique de l'ouest.

5.2.1 *Mettre fin au processus à deux vitesses : quelques propositions*

Les actions en cours actuellement au niveau de la Commission de la CEDEAO et de l'AMAO, comme signalé précédemment, sont un indicateur de ce que les institutions sous-régionales ont pris pleinement conscience de la nécessité pour elles de travailler en synergie, dans la mesure où les projets en cours impliquent, ne serait-ce que dans leur conception, la Commission de l'UEMOA et AFRISTAT.

Conformément à son mandat, le Bureau Sous-Régional pour l'Afrique de l'ouest de la Commission Economique pour l'Afrique a initié une action de mise en synergie des institutions sous-régionales travaillant dans le domaine de l'intégration. Cette initiative que se sont suffisamment appropriées la Commission de l'UEMOA et la Commission de la CEDEAO a abouti à la création du forum des OIG de l'Afrique de l'ouest avec pour objectif la synergie des interventions pour une intégration régionale effective. L'harmonisation des statistiques apparaît comme un volet essentiel de l'aboutissement de ce processus. Nous proposons donc que l'harmonisation des statistiques soit inscrite comme un domaine prioritaire de coopération des OIG de l'Afrique de l'ouest. A ce jour il existe des accords de

coopération entre institutions dans le domaine de l'harmonisation comme celle unissant la CEDEAO et l'AMAO mais également entre la CEDEAO et le CILSS et sans doute beaucoup d'autres encore, mais cela ne suffit pas pour mettre fin au clivage. La définition de l'harmonisation comme domaine prioritaire devrait permettre aux Institutions qui œuvrent dans un domaine ou un autre du système statistique ouest africain de définir des projets communs et de mobiliser des ressources pour les exécuter. Ces projets devront tenir compte des acquis et des expertises de chacune d'elles.

Mais comment rattraper ce qui pourrait être considéré comme le retard des pays non membres de l'UEMOA par rapport à ceux de l'UEMOA dans certains domaines? En effet, il est important de définir un cadre qui permette aux uns de continuer à progresser dans leurs efforts d'harmonisation sans contraindre les autres à retarder un processus qui date de plusieurs années et qui donne des résultats. Une évaluation des niveaux auxquels se trouvent les différents pays est impérieuse. Elle est déjà en cours dans le cadre du projet de l'AMAO/CEDEAO et dans le cadre du processus de révision des critères de convergence déclenché par la Banque Africaine de Développement, l'AMAO et la Commission de la CEDEAO. Les études en cours couvrent l'ensemble des domaines des statistiques et s'étendent à l'évaluation des cadres institutionnels des finances publiques, de la gestion de la dette publique.... Ces études et projets devront permettre de définir un cadre minimum d'harmonisation à partir de l'état des lieux. Il est à espérer que la définition de ce cadre tienne compte des acquis des pays membres de l'UEMOA comme cela a été indiqué dans la plupart des documents de projets. Ceci devrait être facilité par la forte implication de toutes les parties prenantes à l'ensemble du processus.

5.2.2 Mettre fin au processus à deux vitesses : Le rôle de la CEA

Les interventions de la CEA au niveau sous régional dans le domaine de la Statistique sont pour l'instant assez limitées. Pourtant le Bureau est un acteur majeur de l'intégration régionale et de la mise en synergie des interventions des OIG en Afrique de l'ouest en particulier. Mieux, le Bureau est un utilisateur majeur des données produites par les systèmes statistiques nationaux et à ce titre a un intérêt particulier à mettre fin aux contestations permanentes que suscitent les chiffres présentés dans le rapport sur les conditions économiques et sociales et les perspectives, une publication annuelle de référence du Bureau. Pourtant au niveau continental la CEA joue un rôle majeur dans le système statistique à travers le Centre Africain des Statistiques et ceci en collaboration avec la Commission de l'Union Africaine et la Banque Africaine de Développement.

Pour assurer une forte cohésion entre la démarche continentale préconisée par les Institutions Régionales avec celle de la sous-région nous suggérons la mise en œuvre du Cadre Stratégique Régional de Référence pour le renforcement des capacités en Afrique (CSRR) élaboré par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et la Banque Africaine de Développement (BAD) avec l'appui de la Banque mondiale et de PARIS21, pour aider à améliorer les résultats en matière de développement et asseoir la bonne gouvernance en Afrique, en orientant et en accélérant les activités de renforcement durable des capacités statistiques.

Le CSRR, dont l'objectif général est de renforcer les systèmes statistiques nationaux, repose sur trois composantes, à savoir: (i) faire face aux besoins des utilisateurs; (ii) améliorer la gestion des systèmes statistiques nationaux; et (iii) garantir la viabilité et l'irréversibilité du développement de la statistique.

Encadré 2: Le Cadre Stratégique Régional de Référence pour le renforcement des capacités en Afrique (CSRR)

Le Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités en Afrique (CSRR) a été conçu pour aider à améliorer les résultats en matière de développement et asseoir la bonne gouvernance en Afrique, en orientant et en accélérant les activités de renforcement durable des capacités statistiques. Il s'agit là de mesures prises par les pays africains, avec le concours de la communauté internationale, pour relever, d'ici 2005, les défis liés aux données en ce qui concerne la politique de résultats.

1. Qu'est-ce qui est proposé ?

Le CSRR est davantage un cadre général qu'un ensemble précis d'activités et d'orientations préconisées. Il reconnaît également que la plupart des actions devront être menées au niveau national et que les problèmes et priorités varient d'un pays à l'autre.

Le CSRR, dont l'objectif général est de renforcer les systèmes statistiques nationaux, repose sur trois thèmes: faire face aux besoins des utilisateurs; améliorer la gestion des systèmes statistiques nationaux; et garantir la viabilité et l'irréversibilité du développement de la statistique.

Les principales actions à l'appui du premier thème sont les suivantes:

- Inciter tous les pays à préparer et à mettre en oeuvre une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) ;
- Développer les domaines-clés en matière de données, en mettant un accent particulier sur le suivi des SRP et des OMD, et sur une meilleure utilisation des sources actuelles de données ;
- Investir dans l'infrastructure statistique de base nécessaire pour appuyer des systèmes statistiques efficaces et efficaces ;
- Utiliser de manière efficace les nouvelles technologies dans la collecte, la compilation et la diffusion de données ;
- Renforcer l'analyse de données, aussi bien par les producteurs que par les utilisateurs, afin de veiller à ce que les résultats soient pertinents par rapport au processus de développement ;
- Améliorer la diffusion de données, et veiller à ce qu'elle soit conforme à des cadres tels que le Système général de diffusion des données (SGDD) ;
- À l'appui du deuxième thème, le CSRR met l'accent sur les éléments suivants:
 - Mettre à jour le cadre juridique et réglementaire de la statistique et veiller à ce qu'il soit conforme aux Principes fondamentaux des Nations Unies et aux bonnes pratiques relatives aux statistiques officielles ;
 - Renforcer la coordination et la communication entre tous les acteurs, notamment les fournisseurs et les utilisateurs de données ;
 - Mettre l'accent sur le développement et une utilisation plus rationnelle des ressources humaines dans le domaine de la statistique.
 - En ce qui concerne le troisième, l'accent est mis sur les éléments suivants: Intégrer la statistique en tant qu'activité déterminante du processus de développement et pierre angulaire du renforcement de la gouvernance et de la responsabilisation ;
 - Améliorer le financement et la viabilité de la statistique, en particulier pour appuyer la mise en oeuvre des SNDS.

2. Comment la mise en œuvre du cadre sera-t-elle assurée ?

Il incombe en premier lieu aux systèmes statistiques nationaux de mettre en œuvre le Cadre, les instituts statistiques nationaux en étant les principaux moteurs. Ces instituts doivent prendre en charge la sensibilisation et rechercher des appuis en faveur du Cadre en général. Les États doivent veiller à ce que l'importance de la statistique soit reconnue et que des ressources suffisantes lui soient consacrées. Les utilisateurs de données doivent être sensibles à l'importance de la statistique pour obtenir les résultats en matière de développement et veiller à ce que leurs besoins soient pris en compte et que les données disponibles soient effectivement mises à profit pour améliorer les politiques et la fourniture de services. Les organisations sous-régionales et régionales ont également un rôle important à jouer, notamment dans la promotion du développement de la statistique, le suivi de sa mise en œuvre et l'organisation de rencontres destinées à la mise en commun de connaissances, d'expériences et de compétences. Pour que le Cadre soit efficace, il sera également indispensable que les organismes de développement et les donateurs participent pleinement à sa mise en œuvre. Il sera nécessaire de mettre en place des programmes soutenus garantissant que l'appui extérieur requis est disponible, qu'il est fourni en temps opportun et qu'il complète le financement au niveau national de programmes cohérents de développement des systèmes statistiques, de manière à réduire la charge déjà lourde qui pèse sur ces systèmes.

Source : www.uneca.org

Le Cadre stipule que les organisations sous-régionales et régionales ont un rôle important à jouer, notamment dans la promotion du développement de la statistique, le suivi de sa mise en œuvre et l'organisation de rencontres destinées à la mise en commun de connaissances, d'expériences et de compétences. La mise en place effective de ce cadre en partenariat avec la CEDEAO, l'UEMOA, AFRISTAT, l'AMAO et toutes les OIG impliquées dans les systèmes statistiques avec le Bureau Sous-régional pour l'Afrique de l'ouest et sous la supervision technique du Centre Africain des Statistique devrait renforcer les chances de succès de l'harmonisation des statistiques.

Dans le cas particulier des méthodes de prévisions, nous pensons qu'il ne faut pas attendre d'avoir des statistiques complètement harmonisées pour songer à la mise en place d'un mécanisme d'harmonisation des méthodes de prévision économiques. Nous suggérons que la CEA en relation avec la CEDEAO et AFRISTAT expérimente les séminaires semestriels dans les pays non membres de l'UEMOA de manière, à terme, à généraliser à l'ensemble des pays de la zone CEDEAO cette bonne pratique en vigueur dans les États francophones. Le Bureau pourrait jouer un rôle majeur dans la mise en place de ce comité en travaillant avec AFRISTAT sur le contenu des premiers séminaires. Ces premiers séminaires pourront être l'occasion d'identifier les méthodes de prévision économique utilisées par les pays anglophones et d'étudier ainsi les mécanismes pouvant permettre de les harmoniser avec les pratiques en cours dans les pays francophones.

Cette démarche permettra de sauvegarder les acquis et de capitaliser sur les expériences des différents pays. Elle permettra également au Bureau de disposer des éléments pour le rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique de l'ouest en limitant les risques de contestations des hypothèses et des méthodes.

Toutefois, la volonté des grandes institutions fournissant des statistiques d'ouvrir gratuitement au public non seulement les données statistiques, mais aussi les méthodologies et les possibilités d'ajuster les variables ouvrent une nouvelle ère pour une harmonisation et convergence rapide des données statistiques. Cela ne pourra prendre forme rapidement que grâce à la mise en place d'une Plateforme électronique de la statistique intégrant les quatre volets principaux : national, régional et continental. Ce portail statistique commun devrait faciliter la convergence et se doit de reposer sur la vision de la Charte des statistiques africaines. Ce n'est alors qu'une stratégie interdépendante pourra permettre aux stratégies indépendantes en matière de statistiques d'émerger comme des innovations et des approfondissements qui ouvriront le champ à la démocratisation par l'accès du plus grand nombre aux données. En filigrane, c'est bien la démocratisation du processus démocratique en économie qui aura gagné.

5.3 Références bibliographiques

- AfDB, UNECA, PARIS21, and World Bank. (2006). *The Reference Regional Strategic Framework for Statistical Capacity Building in Africa: Better Statistics for Improved Development Outcomes*, Addis Ababa, Ethiopia.
- African Union. (2009). « African Charter on Statistics », in *African Union*, voir <http://www.africa-union.org/root/au/Documents/Treaties/text/Charter_on_statistics%20-%20EN.pdf> accède le 2 décembre 2010.
- AFRISTAT. (2006). *Harmonisation des méthodes de production des comptes nationaux* », au Séminaire sur l'Harmonisation statistique en Afrique, Bamako, Mali, AFRISTAT, 28 au 29 septembre.
- Amaïzo, Y. E. (2010). *Crise financière internationale. Des réponses alternatives de l'Afrique*, collection « interdépendance africaine », éditions Menaibuc, Paris, 2010
- BAD, « Programme de comparaison pour l'Afrique (PCI-Afrique) », *Banque africaine de développement*, voir : <<http://www.afdb.org/fr/knowledge/statistics/statistical-capacity-building/international-comparison-program-for-africa-icp-africa/>>, accédé le 1^{er} décembre 2010.
- Commission of the European Communities (Eurostat), Organisation for Economic Cooperation and Development. (2006), *Eurostat/OECD PPP Methodological Manual*, voir Eurostat website <http://forum.europa.eu.int/Public/irc/dsis/palojpi/library?l=/methodological_papers/ppp_manual&vm=detailed&sb=Title>
- Lufumpa, C. L. and Mouyelo-Katoula M. (2005), "Strengthening Statistical Capacity in African Countries under the Framework of the International Comparison Program for Africa (ICP-Africa)", in *African Statistical Journal*, vol. 1, November.
- Mouyelo-Katoula, M. (2006). *Statistical Capacity Building in Africa – Towards Economic Convergence*, Paper presented at the Meeting of the Association of African Central Banks, Nairobi, Kenya, April 3-7, 2006
- Mouyelo-Katoula, M. and Nshimyumuremyi, A. (2007). "International Comparison Program for Africa. Towards Economic Convergence Measurement", in *The African Statistical Journal*, Volume 4, May, see : <<http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African>.

Statistical.Journal_Vol4_2.Articles_1.InternationalComparisonProgramForAfrica.pdf >, accessed 29 November 2010.

Mouyelo-Katoula, M. and Nshimyumuremyi, A. (2008), "Toward a Framework for Collaboration among Development Partners in National Accounts Programs", in *The African Statistical Journal*, Volume 7, November, see: <<http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/1-toward%20a%20framework.pdf>>, accessed 29 November 2010

Mouyelo-Katoula, M., and T. Paccoud. (2009). "Have Africa's Statistical Voice Heard: How to Prepare Africa's Contribution to International Statistical Conferences", AfDB, Meetings and Working Groups. In *African Statistical Journal*, issue 8, May 2009, pp 53-67. Tunis, Tunisia.

PARIS21. (2004). *A Guide to Designing a National Strategy for the Development of Statistics (NSDS)*, October.

PARIS21. (2010). *National Strategy for the Development of Statistic (NSDS), Progress Report*, February.

Union africaine. (2009). *Report on "Harmonization of Statistics in support of Integration"*, Dept. des Affaires économiques, Union africaine, 2009, voir <<http://www.uneca.org/statcom/docs/Harmonization%20of%20Statistics%20in%20Support%20of%20Regional%20Integration.pdf>>, accédé le 1^{er} décembre 2010.

Yeo, D. and Adou, J.-Y. (2008). "Harmonisation statistique et intégration africaine", in *The African Statistical Journal*, Volume 6, May, voir : <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African.Statistical.Journal_Vol6_3.Articles_4.HarmonisationStatistiqueIntegration.pdf>, accédé le 1^{er} décembre 2010.

Zoellick, R. B. (2010). « Démocratiser l'économie du développement », in *World Bank*, voir : <<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/NEWSFRENCH/0,,contentMDK:22718485~pagePK:64257043~piPK:437376~theSitePK:1074931,00.html>> ou <<http://go.worldbank.org/C9EUSEQ3Y0>>, accédé le 4 décembre 2010.

5.4 Liste des tableaux, encadres et graphiques

5.4.1 Liste des tableaux		Pages
Tableau 1 :	Etat de mise en œuvre des Stratégies Nationales de Développement des Statistiques (SNDS)	11

5.4.2 Liste des encadres		Pages
Encadré 1 :	Les structures du Système Statistique National du Burkina Faso	5
Encadré 2 :	Le Cadre Stratégique Régional de Référence pour le renforcement des capacités en Afrique (CSRR)	39

5.4.3 Liste des graphiques		Pages
Graphique 1 :	Les intervenants externes des systèmes statistiques nationaux en Afrique	6